



Ordre des médecins vétérinaires
du Québec

125^{ans}
d'enseignement
vétérinaire
francophone
en Amérique



Rapport annuel 2011-2012

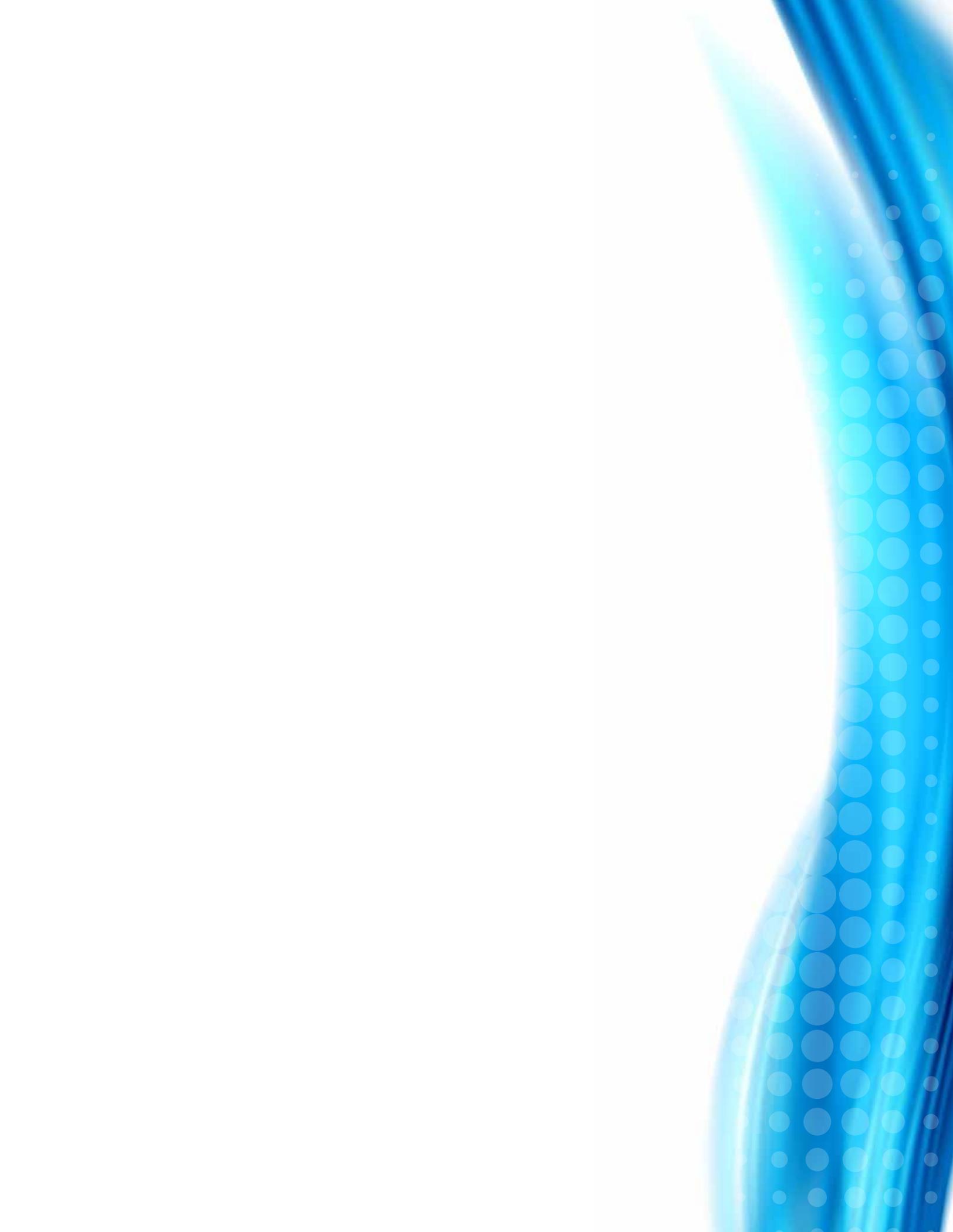


Table DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Énoncé de mission	5
Rapport du président	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	9
Le personnel de l'Ordre	13
Rapport du conseil d'administration	14
Rapport du comité exécutif	17
Rapport du Bureau du syndic	18
Rapport du Service du développement professionnel	21
Rapport du Service des communications	22
Rapport du Service de l'admission	27
Rapports des comités	
- Rapport du comité d'admission à l'exercice	27
- Rapport du comité d'inspection professionnelle	29
- Rapport du conseil de discipline	32
- Rapport du comité de révision	33
- Rapport du conseil d'arbitrage des comptes	33
- Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle	34
- Rapport du comité de la formation	36
- Rapport du comité de la rémunération	36
- Rapport du comité des spécialistes	37
- Rapport du comité <i>ad hoc</i> de planification stratégique	39
- Rapport du comité de gouvernance	40
- Rapport du comité législatif	40
- Rapport du comité d'éthique	41
- Rapport du comité des médicaments	41
- Rapport du comité sur le bien-être animal	42
- Rapport du comité de la reconnaissance du mérite	43
- Rapport du comité du congrès	43
- Rapport du comité <i>ad hoc</i> sur la télémédecine	44
- Rapport du comité du <i>Veterinarius</i> +	45
Renseignements généraux	46
États financiers et rapport de l'auditeur externe	48

Lettres de PRÉSENTATION

Québec, le 8 novembre 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Bertrand St-Arnaud

Saint-Hyacinthe, le 8 novembre 2012

Maître Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

D'Joël Bergeron, m.v.

Saint-Hyacinthe, le 8 novembre 2012

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le président,

D'Joël Bergeron, m.v.

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire, l'Ordre vise :

- une meilleure connaissance de la profession par la population;
- l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;
- le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- l'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante d'un programme de formation continue novateur et par le biais du partage de leurs connaissances;
- la disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- le support requis aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- la gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- l'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

VALEURS PRIVILÉGIÉES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeurs organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques, soit :

- rigueur;
- respect;
- intégrité;
- transparence;
- compétence.

Fort de ces valeurs, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sera :

- une organisation accessible offrant un service hors pair à la clientèle;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'implication de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (permanence, comité exécutif, conseil d'administration, comités divers, etc.).



Dr Joël Bergeron, m.v.
Président de l'Ordre

Rapport du PRÉSIDENT

Deux éléments auront marqué de façon particulière l'année 2011-2012 pour l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec : le lancement de la planification stratégique 2011-2015 ainsi que les célébrations entourant le 250^e anniversaire de la profession dans le monde et le 125^e anniversaire d'enseignement francophone en Amérique par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Dans un souci constant de rapprochement et de collaboration, les échanges avec les différentes associations vétérinaires québécoises et canadiennes ont été entretenus. Les événements touchant le bien-être animal ont également animé nos travaux et nos interventions.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

Ce vaste chantier amorcé au cours de l'année précédente s'est concrétisé en juin 2011 par l'adoption du programme qui servira à guider les actions du conseil d'administration pour les quatre prochaines années. Cinq axes stratégiques ont ainsi été adoptés et les actions s'échelonnent sur quatre ans, soit de 2011 à 2015. Déjà plusieurs éléments ont été mis en place afin de réaliser les objectifs que s'est donnés le conseil d'administration. Je vous invite à consulter le rapport de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, M^{me} Suzie Prince, qui brosse un tableau complet du travail effectué et à venir. Comme vous le constaterez, les administrateurs souhaitent ainsi démontrer leur engagement envers les valeurs privilégiées de notre organisme, soit la rigueur, le respect, l'intégrité, la transparence et la compétence.

CÉLÉBRATIONS DE L'ANNÉE 2011 : 250 ANS DE LA PROFESSION, 125 ANS DE LA FACULTÉ

Lancées en janvier 2011 lors d'un événement organisé dans le Vieux-Port de Montréal, les célébrations se sont poursuivies tout au cours de l'année 2011 pour culminer lors des cérémonies de clôture tenues dans le cadre du congrès de la profession en novembre 2011, dont le thème était : « Une histoire riche, une profession d'avenir ». Cette année de festivités se voulait une excellente occasion pour mieux faire connaître la profession et son apport à la société québécoise.

Les célébrations tenues dans le cadre du congrès ont permis de réunir les médecins vétérinaires de tous les secteurs d'activité, nos partenaires ainsi que les intervenants qui ont à cœur la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et la profession avec l'objectif d'entretenir les liens privilégiés qui nous unissent.

Tant la qualité du programme scientifique que les deux soirées endiablées, qui ont souligné l'histoire de la profession au Québec puis son avenir prometteur, auront su plaire aux participants et susciter de nombreux éloges qui rejouissent sur ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, au vif succès de cette aventure.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mobilité professionnelle demeure une priorité pour l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Bien que les démarches de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles se soient intensifiées avec nos partenaires français et les intervenants gouvernementaux québécois à la fin de l'exercice précédent, nous n'avons pu convenir d'une entente répondant aux besoins des deux parties. Néanmoins, la présence à notre congrès du Dr Michel Baussier, nouveau président du Conseil supérieur de l'Ordre national des vétérinaires de France, a permis de démontrer de part et d'autre le désir d'entretenir des échanges mutuels chaleureux.

Dans la foulée de cette orientation d'ouverture aux professionnels étrangers qui a été demandée par le gouvernement québécois, l'Ordre a maintenu sa volonté en travaillant conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, à l'élaboration d'un programme de reconnaissance des compétences et des acquis expérimentaux. Les administrateurs ont ainsi réitéré leur engagement à cette ouverture sur la mobilité professionnelle et à l'accueil, sur le territoire québécois, de médecins vétérinaires qui répondent à ces critères élevés qui sont attendus et exigés par la population du Québec et dont l'Ordre a le mandat de s'assurer par le processus d'admission.

RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS VÉTÉRINAIRES

Comme par le passé, l'Ordre a assuré une liaison régulière avec les différentes associations vétérinaires québécoises et canadiennes. Les rencontres organisées dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des médecins vétérinaires permettent de discuter des sujets qui préoccupent la profession à la grandeur du Canada, dont les chirurgies esthétiques, l'utilisation judicieuse des antimicrobiens et le bien-être vétérinaire, pour ne nommer que ceux-là.

Cette année a particulièrement été marquée par les échanges concernant les appellations des différentes associations. L'Ordre a manifesté son inquiétude face à la confusion grandissante du public à la suite du changement de dénomination qu'avait fait l'association regroupant les médecins vétérinaires en pratique des petits animaux en devenant l'Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ). Cette description laissait croire au regroupement de tous les médecins vétérinaires du Québec sous une seule appellation. Certains événements médiatiques sont venus exacerber la confusion, entraînant de nombreux appels et demandes qui furent dirigés aux mauvais interlocuteurs. Les échanges avec les associations québécoises ont porté leurs fruits. L'AMVQ a accepté de préciser son appellation en y ajoutant le terme « en pratique pour petits animaux ». L'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ), qui représente les médecins vétérinaires du domaine des grands animaux, prévoit faire un exercice similaire. Les deux autres associations, soit l'Association des vétérinaires équins du Québec (AVEQ) et l'Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA), ont également été invitées à réaliser cet exercice. Bien que chaque appellation soit connue dans le milieu vétérinaire, les échanges avec la population et les demandes de la population allant en augmentant, la précision des appellations devient importante afin de limiter la confusion pour le public.

MÉMOIRE SUR LE LIVRE VERT

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a pris part à la consultation publique sur le *Livre vert pour une politique bioalimentaire* présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Corbeil, en juin 2011. Le mémoire déposé par l'Ordre réunissait



les visions communes d'intervenants du monde vétérinaire pratiquant en agriculture, en production animale et en innocuité des aliments. La profession étant directement concernée par toute question relative à l'agriculture, à l'aquaculture et à l'alimentation au Québec, il était primordial que l'Ordre se prononce sur la politique bioalimentaire proposée par le ministre Corbeil.

Ce faisant, l'Ordre a transmis une vision claire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui permettrait de répondre à la préoccupation grandissante de la population envers des aliments de qualité, salubres et dont la production respecte l'environnement. Nous avons exprimé l'importance de reconnaître et maximiser les services professionnels dans ce secteur d'activité, la nécessité d'assurer la présence de médecins vétérinaires et d'inspecteurs dans les abattoirs du Québec ainsi que sur les fermes afin d'accroître la surveillance et la gestion des risques d'épidémie de maladies émergentes et de toxico-infections. Bien entendu, toute la question du respect du bien-être animal de même que l'utilisation judicieuse des médicaments et le contrôle de ceux-ci aux frontières s'avèrent des préoccupations particulièrement importantes pour notre profession. Enfin, le mémoire mettait en lumière la nécessité de valoriser les efforts des intervenants en agriculture et le besoin d'optimiser l'occupation du territoire agricole du Québec. Pour ce faire, nous souhaitons la mise en place d'actions concertées et soutenues par plusieurs ministères, en appui aux démarches entreprises sur le terrain des vaches!

ÉVÉNEMENTS TOUCHANT LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

En marge des démarches du comité sur le bien-être animal de l'Ordre, plusieurs événements médiatiques ont eu lieu. La diffusion des images-chocs de l'émission *Enquête* a provoqué une conscientisation accrue et nécessaire à la situation des fourrières municipales mais aussi à tout le volet de la surpopulation des animaux non désirés. L'Ordre a participé à plusieurs échanges, notamment sur le comité avisier de la Ville de Montréal et dans le cadre d'un colloque sur la gestion animalière pour les municipalités. Il est intéressant de remarquer la volonté de plusieurs municipalités de se doter de services de contrôle animalier qui répondront davantage aux besoins de leurs citoyens et aux principes du bien-être animal.

L'un des aspects du contrôle de la surpopulation des animaux non désirés concerne les animaux errants et les nombreux animaux abandonnés dans les différents refuges de la province. La sensibilisation et la responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie et le développement de programmes de stérilisation ciblée devront figurer parmi les priorités des élus municipaux et l'Ordre entend y jouer un rôle actif.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'est engagé en tant que partenaire au sein de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux lancée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Celle-ci permet de regrouper le plus de partenaires possible en provenance de tous les milieux autour d'objectifs communs,



d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du milieu bioalimentaire. L'amélioration des communications entre les partenaires et la population demeure le point d'ancrage de la stratégie. Les actions servant à favoriser un usage judicieux des antimicrobiens et la prévention de l'antibiorésistance sont actuellement les enjeux prioritaires. L'Ordre entend jouer un rôle prépondérant dans ce dossier puisque l'usage des antimicrobiens requiert une surveillance rigoureuse de la part des médecins vétérinaires. Les médecins vétérinaires ont également un rôle d'éducation important à jouer

auprès des propriétaires et des éleveurs d'animaux dans l'utilisation de ces produits d'une grande importance pour la santé animale et humaine. Je désire souligner la contribution exceptionnelle de la D^{re} Judith Lafrance et du D^r Alain Laperle dans leur secteur respectif, soit le bien-être animal et la santé publique vétérinaire.

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS

En fin d'exercice, l'annonce d'un arrêt temporaire de production de médicaments par l'entreprise Sandoz Canada est venue perturber l'ensemble du secteur de la santé humaine et animale en provoquant une pénurie sans précédent de nombreux médicaments injectables, touchant particulièrement le domaine de pratique pour les animaux de compagnie. Bien que la situation se soit avérée préoccupante, la contribution et la collaboration de plusieurs partenaires et médecins vétérinaires auront permis d'en réduire les incidences. Au moment d'écrire ce rapport, il faut reconnaître que la grande capacité d'adaptation et le professionnalisme des médecins vétérinaires auront évité des inconvénients majeurs aux animaux et à leurs propriétaires.

REMERCIEMENTS

L'année 2011-2012 marquait le début de mon deuxième mandat à la présidence de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et je désire exprimer ma profonde gratitude aux médecins vétérinaires qui m'ont témoigné une grande confiance. La tâche est importante et combien stimulante puisque j'ai le privilège d'être entouré de gens d'une grande compétence, mais surtout animés d'une passion qui se manifeste par l'ardeur et la rigueur apportées à la réalisation de nos objectifs. L'engagement des administrateurs et des membres de nos différents comités mérite d'être souligné.

Je désire saluer et remercier de façon sincère les D^{res} Marie-Sophie Gilbert et Stéphanie Kéroack pour leur participation au conseil d'administration pendant trois années. Elles auront su alimenter nos échanges et ainsi contribuer à l'évolution de notre organisme.

De nouveaux administrateurs se sont greffés à notre équipe, soit le D^r Louis-Philippe de Lorimier ainsi que les D^{res} Hélène Hamilton et Émilie Pelletier. L'Office des professions du Québec a également procédé à la nomination de M. Jean-Paul Gagné et de M^e Daniel Gervais qui se sont joints au conseil d'administration. L'apport considérable de chacun se fait déjà sentir. Je les remercie de cet engagement ainsi manifesté pour faire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec un organisme dynamique, continuellement orienté vers le respect de son mandat et de sa mission.

Finalement, je tiens à remercier l'ensemble du personnel travaillant au siège social de l'Ordre. L'ampleur de la tâche et la complexité des demandes et des dossiers ne cessent d'augmenter. Leur dévouement, année après année, témoigne de leur souci d'assurer un service de qualité au public et aux membres. Ces personnes méritent toute notre reconnaissance pour le travail qu'elles accomplissent au sein de l'organisme.

Le président,



Dr Joël Bergeron, m.v.



M^{me} Suzie Prince, CPA, CMA, MBA
Directrice générale et secrétaire

Rapport de la DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Le mandat de la directrice générale de l'Ordre est de planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités et les ressources humaines, matérielles et financières de l'Ordre. Elle veille au respect du mandat de l'Ordre, à l'atteinte des objectifs fixés et à la réalisation du plan d'action adopté par le conseil d'administration.

Le mandat du secrétaire de l'Ordre est d'assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les différents règlements de l'Ordre. Il est notamment responsable de la gestion et de l'inscription au tableau de l'Ordre, de l'organisation et de la gestion des élections, de la planification et de l'organisation des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Il veille à rédiger les procès-verbaux et les suivis des différentes assemblées et effectue les modifications réglementaires.

À titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des principales activités de notre organisation pour l'exercice 2011-2012.

Le dernier exercice a été très intense et riche en réalisations pour toute l'équipe de l'Ordre. Nous avons poursuivi les changements amorcés l'an dernier, mais le virage s'est intensifié. Le redressement des différentes activités amorcé l'an dernier a été salutaire et d'autres initiatives prennent place actuellement afin de permettre à l'organisme d'accroître son efficacité et son rayonnement. Les travaux de modernisation des processus d'affaires et des outils de gestion doivent se poursuivre si nous voulons répondre à toutes nos obligations avec diligence et rigueur, créer de la valeur et contribuer pleinement à la protection du public et au développement de la profession.

PLAN STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION 2011-2015

Le dernier exercice fut marqué par l'adoption du plan stratégique 2011-2015 par le conseil d'administration le 28 juin 2011. Ainsi, au terme d'un exercice de planification stratégique rigoureux réalisé l'an dernier ayant permis d'analyser de nombreux enjeux de l'environnement interne et externe, l'Ordre met le cap sur la création de valeur pour le public et pour la profession.

Le plan stratégique adopté par le conseil d'administration s'articule autour de cinq axes, soit la protection du public, le développement et le soutien à l'exercice professionnel, la valorisation de la profession, la consolidation de la profession au sein de certains secteurs et la gestion optimale et efficiente de l'Ordre. Cinquante-deux objectifs stratégiques soutenant ces cinq axes ont été retenus par le conseil d'administration pour les quatre prochaines années.

Afin d'assurer la réalisation de ce plan stratégique, le conseil d'administration et la directrice générale ont dressé un plan d'action qui compte 150 actions à réaliser au cours des quatre prochaines années et la directrice générale a conçu un tableau de bord de gestion permettant au personnel de l'Ordre et au

conseil d'administration d'apprécier l'état d'avancement de ce plan d'action et d'analyser différents indicateurs de performance.

Au terme des neuf premiers mois d'implantation, toute l'équipe et les différentes instances de l'Ordre sont à pied d'œuvre et nous constatons que plusieurs actions ont déjà été réalisées et que de nombreux chantiers sont en cours. D'importants changements doivent être apportés et les défis sont de taille. Les attentes du public et des membres sont grandes et l'organisation doit y répondre. Bien que les ressources soient limitées, l'Ordre a prouvé au cours de la dernière année qu'il était capable d'innover, de se réinventer et d'améliorer son efficacité. Les ordres professionnels comptant peu de membres doivent offrir les mêmes services au public et aux membres. Les exigences opérationnelles sont donc grandes et le personnel de l'Ordre cumule de nombreuses responsabilités. L'efficacité des opérations, la compétence de chaque employé et l'optimisation des processus et des méthodes deviennent alors incontournables.

Au cours du dernier exercice, l'équipe de l'Ordre a travaillé intensivement afin de réaliser les activités figurant au plan d'action 2011-2012. L'Ordre a ainsi :

- enrichi le contenu de la revue *Le Veterinarius* en y intégrant un dossier thématique;
- créé un comité du *Veterinarius+* afin d'intégrer un encart scientifique dans la revue *Le Veterinarius*;
- créé un comité de gouvernance afin de réviser le cadre de gouvernance de l'Ordre;
- créé un comité temporaire de vérification;
- publié un rapport semestriel des activités du Bureau du syndic dans la revue *Le Veterinarius*;
- alloué un budget pour accroître la surveillance de la pratique illégale;
- intégré des ateliers pratiques à la programmation du congrès;
- offert l'inscription en ligne pour le congrès;
- maintenu les coûts d'inscription au congrès aux mêmes tarifs que l'an dernier;
- intégré une programmation scientifique pour le secteur des animaux de laboratoire au congrès;
- simplifié le processus d'incorporation des membres et la mise à jour annuelle des sociétés autorisées;
- augmenté sa présence médiatique;
- offert de la formation aux administrateurs;
- adopté une politique de remboursement des dépenses;
- développé un programme de formation et d'accompagnement pour les employés;
- dressé un calendrier de révision de la réglementation et procédé à la mise à jour de trois règlements;
- travaillé à l'élaboration d'un processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger;
- participé à la formation des étudiants en médecine vétérinaire : conception et animation d'ateliers pour les étudiants de 3^e et de 4^e années;

- reçu les étudiants de 5^e année de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour un dîner à la rentrée scolaire puis organisé la cérémonie de remise de permis à la fin de l'année pour les finissants;
- planifié une activité d'accueil pour les étudiants de première année à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal : remise d'un stéthoscope;
- créé une banque de remplacement pour soutenir les médecins vétérinaires dans le secteur des grands animaux et éviter les bris de services lors des vacances, congés de maladie, etc.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011-2012

L'exercice 2011-2012 se solde par un excédent des produits sur les charges de 132 877 \$. Ce montant inclut la ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle.

Le redressement financier réalisé l'an dernier et le contrôle très serré des dépenses tout au long de l'exercice nous auront permis de terminer l'exercice 2011-2012 avec un surplus, et ce, en dépit de l'enregistrement de dépenses extraordinaires importantes. Pour y parvenir, la direction générale a dû reporter des dépenses au prochain exercice, soit la mise à jour du site Internet et l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des membres.

Les travaux de réfection de la toiture et le changement du système de climatisation et de chauffage du 4^e étage de la bâtisse ont, à eux seuls, engendrés des dépenses de 152 694 \$. Ces dépenses ne peuvent être amorties compte tenu des choix comptables effectués par l'organisme en 2000. De plus, en cours d'exercice, le gouvernement du Québec a imposé une contribution supplémentaire au Fonds des services de santé à tous les ordres professionnels. Cette cotisation supplémentaire, rétroactive jusqu'en 2007, engendra un déboursé de 79 632 \$ pour l'Ordre couvrant les années 2007 à 2010, et un déboursé de 20 000 \$ pour l'exercice 2011-2012. Le 1^{er} février 2012, le Conseil interprofessionnel du Québec a transmis un avis d'opposition collectif à Revenu Québec au nom de tous les ordres professionnels, mais au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec n'avait toujours pas fait parvenir sa réponse et sa décision finale dans le dossier. Ainsi, afin de pouvoir remplir ses nouvelles obligations financières, l'Ordre a dû reporter des projets.

Aucun placement n'a été effectué cette année car le surplus enregistré au cours de l'exercice 2011-2012 permettra de financer les travaux sur la bâtisse qui sont prévus au début de l'exercice 2012-2013.

La situation financière s'est donc améliorée au cours des deux dernières années, mais demeure toujours fragile. Le contrôle très rigoureux des dépenses exercé au cours du dernier exercice devra être maintenu, de même qu'une planification rigoureuse des liquidités.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

La direction générale a poursuivi la révision réglementaire entamée l'an dernier et deux nouveaux règlements ont été présentés et adoptés au cours du dernier exercice, soit :

- Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires du Québec;
- Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

Ainsi, trois règlements ont été adoptés l'an dernier, deux autres cette année et trois autres devront l'être au cours du prochain exercice, ce qui complétera la révision réglementaire planifiée.

Un cahier de règlements était en production à la fin du présent exercice.

CONTRÔLE INTERNE, AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS ET GESTION DES RISQUES

Au cours de l'exercice 2011-2012, les contrôles internes de l'organisation ont été révisés et la direction générale a débuté la conception d'une matrice de contrôle interne qui devra être adoptée par le conseil d'administration au début de l'exercice 2012-2013.

La direction générale et le comité de gouvernance ont débuté la préparation d'une première politique de gestion des risques pour l'organisation au cours du dernier exercice. Cette dernière devrait être adoptée par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2012-2013.

Dans la foulée de l'application des nouveaux mécanismes de contrôle, le conseil d'administration convenait, en janvier 2012, qu'un redressement des activités du comité d'inspection professionnelle était requis et un plan de redressement a été adopté à cet effet.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a adopté une politique de remboursement des dépenses pour les administrateurs et les membres des comités et révisé le montant des jetons de présence consentis aux administrateurs et aux membres des comités.

D'autres politiques sont en préparation, notamment une politique définissant le rôle et les responsabilités des différentes instances de l'Ordre, une politique de gestion des comités, une politique de gestion des risques et une politique d'évaluation du conseil d'administration. Le comité de gouvernance y travaille et leur adoption est prévue au cours de l'exercice 2012-2013.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a mis à jour sa politique de gestion des ressources humaines, révisé le processus d'évaluation du rendement, des employés, conçu de nouveaux outils d'évaluation du rendement, révisé sa politique de rémunération suite à la réalisation d'une étude comparative de rémunération et développé un programme de développement des compétences pour son personnel.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

En fin d'exercice, l'Ordre a eu le plaisir d'accueillir au sein de l'équipe : M^{me} Annie Archambault à titre de coordonnatrice du Service des communications de l'Ordre et la D^{re} Nathalie Parent à titre de syndique correspondante qui s'est jointe à l'équipe en prévision du départ à la retraite du D^r Jean-Luc Laberge en juin 2012.

GESTION DE L'IMMEUBLE

Au cours du dernier exercice, d'importants travaux de rénovation de l'immeuble ont été réalisés, soit la réfection du toit et le changement du système de climatisation et de chauffage du 4^e étage. Tel que précisé précédemment, ces travaux ont engendré des dépenses de 152 694 \$, incluant les analyses d'experts, les plans et devis, les travaux d'ingénierie et d'architecture, l'achat des équipements et des matériaux et la réalisation des travaux.

D'autres travaux majeurs seront réalisés au cours du prochain exercice, soit la réfection des murs extérieurs du bâtiment.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au cours du dernier exercice, le système téléphonique a été remplacé, une base de données pour l'exercice en société a été créée et un nouveau logiciel de paiement a été implanté.

De plus, la mise à jour de tous les logiciels utilisés par l'Ordre a été faite et de nouveaux logiciels ont été achetés. L'inscription au congrès annuel s'est faite en ligne de même que le processus électoral 2012. Au cours du prochain exercice, la direction générale terminera le plan de relève informatique et la refonte du site Internet.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a reçu et traité de nouvelles demandes d'exercice en société de la part des membres de l'Ordre en rapport avec l'application du Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. L'exercice financier 2011-2012 constitue donc la quatrième année de mise en pratique de ce règlement. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 37 SPA et de 1 S.E.N.C.R.L., ce qui porte le nombre total de SPA autorisées à 176 et celui des S.E.N.C.R.L. à 7, au 31 mars 2012. Ce sont plus de 641 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a été appelé à analyser de nouveaux modèles d'affaires proposés par des membres. Ces modèles sont beaucoup plus complexes que ceux autorisés à ce jour et regroupent plusieurs entités vétérinaires. Des spécialistes ont soutenu l'Ordre dans sa réflexion et un partage avec plusieurs ordres professionnels a été fait. Il appert qu'à ce jour les modèles d'affaires déposés en médecine vétérinaire sont les plus complexes dans le système professionnel québécois. Le conseil d'administration de l'Ordre adoptera ses lignes directrices et rendra sa décision au début du prochain exercice.

Enfin, toujours au cours du dernier exercice, les dossiers des 182 sociétés ont été informatisés, le processus de renouvellement de l'inscription annuelle simplifié et un régime collectif pour l'assurance responsabilité professionnelle excédentaire des sociétés a remplacé les polices individuelles.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président afin de répondre aux demandes d'accès aux documents et renseignements adressées à l'Ordre, conformément au Code des professions, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues. Par ailleurs, sur un total de trois demandes nécessitant une analyse et un traitement particulier, une a été acceptée en totalité, une refusée et une acceptée partiellement.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours du dernier exercice, la soussignée a poursuivi les travaux afin de mettre au point un programme de reconnaissance des acquis et d'évaluation des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger. Un appel d'offres a été réalisé auprès de différentes firmes et institutions afin de soutenir l'Ordre dans le développement des outils de reconnaissance et d'évaluation des compétences. Ce vaste chantier est réalisé en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

L'Ordre souhaite faciliter l'accessibilité à la profession ou au métier de technicien en santé animale aux professionnels formés à l'étranger, mais doit du même souffle assurer la protection du public, conformément à son mandat et sa mission. L'Ordre se dotera donc d'outils performants pour évaluer les compétences des professionnels en exercice et travaillera en collaboration avec différents partenaires afin d'offrir de la formation d'appoint et de l'accompagnement aux médecins vétérinaires formés à l'étranger.

ÉLECTIONS 2011

Conformément au Code des professions et au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, des élections se sont tenues au cours du dernier exercice pour pourvoir le poste à la présidence de l'Ordre ainsi que les quatre postes d'administrateurs pour représenter la région de la Montérégie au sein du conseil d'administration de l'Ordre. Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 3 mai 2011 à 16 h, une candidature pour le poste à la présidence avait été reçue ainsi que deux candidatures pour les postes d'administrateurs de la région de la Montérégie.

Ainsi, conformément à l'article 67 du Code des professions, ont été élus par acclamation pour un mandat de trois ans :

Président de l'Ordre :
D^r Joël Bergeron, m.v.

Administrateurs pour représenter la région de la Montérégie :
D^r Michel Carrier, m.v., IPSAV, M.Sc., Dipl. ACVO
D^{re} Manon Lécuyer, m.v., Dipl. ACVIM

Deux postes d'administrateurs pour représenter la région de la Montérégie étant toujours vacants au terme de la période de mise en candidature et conformément à l'article 79 du Code des professions, un appel de candidatures a été publié dans le bulletin électronique de l'Ordre puis les membres du conseil d'administration ont élu, le 28 juin 2011, pour un mandat de trois ans :

D^r Louis-Philippe de Lorimier, m.v., Dipl. ACVIM
D^{re} Émilie Pelletier, m.v.

Le 28 juin 2011, les membres du conseil d'administration ont également comblé le poste d'administrateur devenu vacant dans la région de l'Est suite à la démission de la D^{re} Marilyn Lemire. Ils ont ainsi élu D^{re} Hélène Hamilton, m.v., IPSAV pour représenter cette région au sein du conseil d'administration. Le mandat de la D^{re} Hamilton se terminera au printemps 2013.



CONCLUSION

En conclusion, je désire exprimer ma plus profonde gratitude aux employés de l'Ordre qui doivent relever le grand défi de l'efficacité et qui effectuent, jour après jour, un travail remarquable. Ils font preuve d'un dévouement exemplaire et travaillent intensivement afin de réaliser la mission de l'Ordre et atteindre les objectifs visés. Ma reconnaissance est vive à leur égard et ils méritent notre plus grand respect. Ils travaillent avec rigueur, dévouement, compétence et célérité afin de soutenir les différents services offerts et ont entamé un virage ambitieux. Je me considère extrêmement privilégiée de pouvoir compter sur une telle équipe.

Je désire également remercier et rendre hommage à tous les membres des comités pour leur engagement professionnel et leur dévouement. Ils sont nombreux et assurent la vigueur de l'organisme. Ils sont les forces vives de la profession et leur apport est majeur. Ils travaillent souvent dans l'ombre et font preuve d'une générosité exemplaire. Ils mettent leurs compétences au service de la collectivité et contribuent de façon importante à l'enrichissement de la médecine vétérinaire, à la protection du public et à la notoriété de la profession.

Enfin, je saisis l'occasion pour exprimer ma reconnaissance au président et aux administrateurs pour la confiance qu'ils m'octroient et me témoignent. Les soutenir dans la réalisation du plan stratégique et assurer la saine gestion de l'organisation est un plaisir et un honneur.

La directrice générale et secrétaire,



Suzie Prince, CPA, CMA, MBA

LE PERSONNEL DE L'ORDRE au 31 mars 2012



De gauche à droite :

M^{me} Annie Archambault, M^{me} Catherine Berthiaume, D^r Jean-Luc Laberge, D^{re} Sonia Voyer, D^{re} Suzanne Breton, M^{me} Sylvie Trépanier, M^{me} Johanne Potvin, M^{me} Lyne Richer, M^{me} Mireille Trudeau, M^{me} Suzie Prince, D^{re} Sylvie Latour, D^{re} Lucie Frenette, D^{re} Nathalie Parent, M^{me} Maryse Massy, M^{me} Denise Bonin, D^{re} Isabelle Lévesque.

DIRECTION GÉNÉRALE

M ^{me} Suzie Prince, CPA, CMA, MBA	Directrice générale et secrétaire
M ^{me} Denise Bonin	Adjointe comptabilité et gestion immobilière
M ^{me} Mireille Trudeau	Secrétaire de direction

SERVICE DE L'ADMISSION

D ^{re} Suzanne Breton, m.v., IPSAV	Coordonnatrice
M ^{me} Sylvie Trépanier	Secrétaire de gestion

SERVICE DES COMMUNICATIONS

M ^{me} Annie Archambault	Coordonnatrice
M ^{me} Maryse Massy	Secrétaire et technicienne
M ^{me} Lyne Richer	Secrétaire-réceptionniste et préposée au tableau de l'Ordre

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

D ^{re} Sylvie Latour, m.v., IPSAV	Directrice
M ^{me} Catherine Berthiaume	Secrétaire de gestion

BUREAU DU SYNDIC

D ^{re} Sonia Voyer, m.v., IPSAV	Syndique
D ^r Jean-Luc Laberge, m.v.	Syndic adjoint
D ^{re} Lucie Frenette, m.v.	Syndique correspondante
D ^{re} Isabelle Lévesque, m.v., IPSAV	Syndique correspondante
D ^{re} Nathalie Parent, m.v.	Syndique correspondante
M ^{me} Johanne Potvin	Secrétaire de direction

Rapport du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Code des professions du Québec et aux règlements y afférents, le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, à l'exception de ceux qui sont réservés aux membres réunis en assemblée générale. Le conseil d'administration définit ainsi les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et de toutes les lois et tous les règlements applicables.

Au 31 mars 2012, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé d'un président et de treize administrateurs, tous élus au suffrage universel des membres et de quatre administrateurs, nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public.

POSTE	NOM	RÉGION REPRÉSENTÉE	ENTRÉE EN FONCTION
Président	D ^r Joël Bergeron	-----	3 mai 2011
Administrateurs élus	D ^{re} Hélène Hamilton, m.v., IPSAV D ^r Michel Major, m.v., IPSAV D ^r Patrick Cavanagh, m.v. D ^r Simon Verge, m.v. D ^r Giorgio Giusti, m.v. D ^r Michel Gosselin, m.v. D ^r Mario Giard, m.v. D ^r André Trépanier, m.v. D ^r Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc. D ^r Michel Carrier, m.v., IPSAV, M.Sc., Dipl. ACVO D ^r Louis-Philippe de Lorimier, m.v., Dipl. ACVIM D ^{re} Manon Lécuyer, m.v., Dipl. ACVIM D ^{re} Émilie Pelletier, m.v.	Est Québec Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie Montréal Montréal Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides Chaudière-Appalaches Laval et Lanaudière Montérégie Montérégie Montérégie Montérégie	28 juin 2011 17 juin 2008 17 juin 2008 3 mai 2011 28 juin 2011 3 mai 2011 28 juin 2011
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	M. Jean Lefebvre M. Guy Jauron M. Jean-Paul Gagné M ^e Daniel Gervais		Depuis le 17 juin 2008 Depuis le 29 mars 2011 Depuis le 2 juin 2011 Depuis le 2 juin 2011

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil d'administration a tenu six réunions, soit :

Réunions régulières	5
Réunion extraordinaire	1

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 28 juin 2011 (réunion régulière)
- 20 septembre 2011 (réunion régulière)
- 18 octobre 2011 (réunion extraordinaire)
- 13 décembre 2011 (réunion régulière)
- 31 janvier 2012 (réunion régulière)
- 27 mars 2012 (réunion régulière)

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du dernier exercice, le conseil d'administration a formulé 123 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le conseil d'administration a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires ainsi qu'à l'octroi des certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission). De plus, le conseil d'administration a imposé un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre et a limité définitivement et totalement le droit d'exercer les activités professionnelles d'un membre.

RÉALISATIONS

ADMINISTRATION

- Adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour les services offerts par l'Ordre;
- Adoption du plan stratégique et du plan d'action 2011-2015;
- Adoption des états financiers vérifiés 2010-2011;
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2010-2011;
- Nomination de M^{me} Hélène Normandin à titre de coordonnatrice du Service des communications;
- Adoption des plans d'effectif 2011-2012 et 2012-2013;
- Élection de D^{re} Hélène Hamilton, D^{re} Émilie Pelletier et D^r Louis-Philippe de Lorimier à titre d'administrateurs;
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2011-2012;
- Octroi d'un contrat à la firme Leprohon pour le changement du système de climatisation et de chauffage du 4^e étage de l'édifice;
- Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Toitures Vick & Associés inc. pour la réfection de la toiture de l'édifice;
- Octroi d'un contrat à la firme d'ingénierie Rochon Experts-Conseils inc. pour la surveillance des travaux relatifs au changement du système de climatisation et de chauffage;
- Octroi d'un contrat à l'architecte André Duclos pour la réalisation des plans et devis pour les travaux de réfection de la toiture;
- Octroi d'un contrat à la firme Véri-Toit inc. pour la surveillance des travaux de réfection de la toiture;
- Recommandation à l'assemblée générale des membres de hausser le montant de la cotisation annuelle 2012-2013 de 8,24 %;
- Attribution de la médaille de saint Éloi au D^r Yves Gosselin;
- Attribution du premier mérite Temple de la Renommée de la médecine vétérinaire au D^r Armand Tremblay;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au D^r Maurice Desrochers;
- Adoption du calendrier des élections 2012;
- Adoption de l'avis électoral, des bulletins de présentation et des formulaires de présentation pour les postes d'administrateurs pour représenter les régions de Montréal et Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie pour l'élection 2012;
- Recommandation au CIQ de la candidature de la D^{re} Christiane Gagnon au poste de vice-présidente de l'Office des professions pour un second terme de cinq ans;
- Indexation des échelles salariales et de la rémunération des employés;
- Adoption d'une politique de remboursement des dépenses;
- Adoption des prévisions budgétaires 2012-2013;
- Nomination de M^{me} Annie Archambault à titre de coordonnatrice du Service des communications;
- Nomination de la D^{re} Nathalie Parent à titre de syndique correspondante;
- Octroi d'un mandat à la firme PCI Perrault Conseil pour la réalisation d'un mandat de révision de la politique de rémunération de l'Ordre;
- Adoption de la politique de gestion des ressources humaines;
- Autorisation d'achat d'un nouveau système téléphonique;
- Adoption d'un plan de redressement du Service du développement professionnel.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

- Adoption des lignes directrices du processus préliminaire d'évaluation des compétences pour certains médecins vétérinaires formés à l'étranger menant à la délivrance de permis de pratique au Québec;
- Appel d'offres auprès de partenaires pour le développement d'outils d'évaluation des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger et sélection d'une firme privée;
- Mandat donné à la directrice générale et secrétaire afin de poursuivre la démarche auprès des firmes spécialisées et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

AFFAIRES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires;
- Adoption des modalités et conditions d'application de l'article 62.2 du Code des professions;
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du conseil d'administration, du comité exécutif et des assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption de la position de l'Ordre sur la pratique des médecins vétérinaires praticiens en laboratoires de recherche.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Adoption des nouvelles orientations et de la nouvelle grille tarifaire proposées par le comité d'inspection professionnelle;
- Adoption du programme de surveillance générale 2012-2013;
- Allocation d'un budget supplémentaire de 12 000 \$ au Bureau du syndicat pour appuyer une démarche d'enquête en matière de pratique illégale;
- Création d'un poste pour la surveillance de la pratique illégale;
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre, dont le succès sera conditionnel à la réussite d'une inspection particulière sur la compétence professionnelle;
- Imposition d'une limitation définitive et totale du droit d'exercer les activités professionnelles à un membre.

FORMATION DE COMITÉS

- Création du comité du *Veterinarius+*;
- Création du comité de gouvernance;
- Création du comité *ad hoc* de télémédecine;
- Création du comité *ad hoc* de vérification.

NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

- Nomination du D^r Daniel Perron à titre d'expert en santé publique pour le comité d'inspection professionnelle;
- Nomination de D^r Pierre Gadbois, D^r Robert Patenaude et D^r Paul Desrosiers à titre de membres du conseil de discipline pour un mandat de deux ans;
- Nomination de D^r Joakim Allaire, D^r Claude Forget et D^r Martin Lavoie à titre de membres du comité de révision pour un mandat de deux ans;
- Nomination de M^e Daniel Gervais à titre de représentant du public au comité de révision pour un mandat de deux ans;
- Nomination de la D^{re} Manon Lécuyer à titre de représentante de l'Ordre au Bureau national des examinateurs (BNE);
- Nomination du D^r Alain Laperle à titre de représentant de l'Ordre au groupe de travail du MAPAQ sur la sensibilisation des secteurs de la production agricole à une utilisation judicieuse des antimicrobiens;
- Nomination de D^r André Vrins, D^{re} Cécile Aenishaenslin, D^r Sébastien Buczinski, D^r Patrick Cavanagh, D^{re} Annie Daigneault, D^r Marc-André d'Anjou, D^r Louis-Philippe de Lorimier, D^{re} Yvonne Elce, D^{re} Joane Parent, D^r Jean Sirois, D^{re} Christine Théoret et D^{re} Geneviève Toupin à titre de membres du comité du *Veterinarius+* pour un mandat de deux ans;

- Nomination de M. Jean-Paul Gagné, D^r Joël Bergeron, D^r Michel Gosselin, M. Jean Lefebvre, D^r Simon Verge et M^{me} Suzie Prince à titre de membres du comité de gouvernance pour un mandat de deux ans;
- Nomination de D^r Joël Bergeron, M^{me} Annie Archambault, D^{re} Suzanne Breton, D^r Patrick Cavanagh, D^r André Trépanier, D^{re} Sylvie Latour et M^{me} Suzie Prince à titre de membres du comité organisateur du congrès 2012;
- Nomination du D^r Brent Hooker au conseil éducatif de l'AVMA en prévision de l'évaluation de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 2012;
- Nomination de D^r Joël Bergeron, D^r Pascal Michel, D^r Jean-Sébastien Boileau, D^r Michel Carrier, D^r Mario Giard, D^{re} Sophie Roy, D^r Simon Verge et D^{re} Sonia Voyer à titre de membres du comité *ad hoc* de télémédecine pour un mandat de un an se terminant le 13 décembre 2012;
- Nomination de M. Jean-Paul Gagné, M^e Daniel Gervais, D^r Michel Gosselin et M^{me} Suzie Prince à titre de membres du comité *ad hoc* de vérification;
- Renouvellement du mandat de D^r Jean-Paul Laferrière, membre du conseil de discipline pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Richard Bourassa, D^{re} Sylvie B. Lussier et D^r Gilles Nault, membres du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Pierre Bédard et D^r Daniel Venne, membres du comité des médicaments pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Jacques Dupuis et D^r Pierre-Grégoire Dubé, membres du comité des spécialistes pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Jean Piérard, D^r Pierre Martin et M^{me} Ginette Bérubé, membres du comité de révision pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Michel Turcotte, président du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Roch Bourassa, président du comité de la reconnaissance du mérite pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Mario Giard, membre du comité d'arbitrage des comptes pour un terme de deux ans;
- Renouvellement du mandat de D^r Yvon Couture, D^{re} Maryse Lavoie, D^r Jean Moreau et D^{re} Denise Tousignant à titre d'enquêteurs-experts pour le comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans;
- Renouvellement du mandat de la D^{re} Solenne Courtemanche, membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de un an;
- Renouvellement du mandat de D^{re} Sarah Despatie, membre du comité d'inspection professionnelle pour un terme de deux ans et demi;
- Renouvellement du mandat de D^{re} Marie Gosselin et D^{re} Johanne Bernard, membres du comité de révision pour un terme de deux ans et demi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 10 novembre 2011.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Première rangée de gauche à droite :

D^r Joël Bergeron, président, D^r Alain Laperle, D^{re} Émilie Pelletier, D^{re} Hélène Hamilton, D^{re} Manon Lécuyer, D^r Giorgio Giusti, M. Jean Lefebvre et D^r Mario Giard.

Deuxième rangée de gauche à droite :

D^r André Trépanier, D^r Michel Major, D^r Patrick Cavanagh, M. Jean-Paul Gagné, M. Guy Jauron, D^r Michel Carrier, D^r Louis-Philippe de Lorimier, M^e Daniel Gervais, D^r Simon Verge et D^r Michel Gosselin.

Rapport du COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et à l'article 27 du Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Le comité exécutif est ainsi chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Plusieurs décisions du conseil d'administration ont d'abord été discutées au comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations.

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, m.v., président
D^r Alain Laperle, m.v., IPSAV, M.Sc., vice-président
D^r Giorgio Giusti, m.v., administrateur
D^r Mario Giard, m.v., administrateur
M. Jean Lefebvre, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec



D^r Joël Bergeron, D^r Giorgio Giusti, D^r Mario Giard, D^r Alain Laperle et M. Jean Lefebvre.

RÉUNIONS

Réunions régulières

8

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 26 avril 2011
- 24 mai 2011
- 19 juillet 2011
- 30 août 2011
- 11 octobre 2011
- 22 novembre 2011
- 10 janvier 2012
- 14 février 2012

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Au cours du dernier exercice financier, le comité exécutif a formulé 116 recommandations.

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis réguliers et de permis temporaires, à la délivrance d'autorisations spéciales et à l'octroi des certificats de spécialistes. De plus, le comité exécutif a imposé les cours de « Médecine interne II et III » offerts par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et un stage de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre. Enfin, le comité exécutif a entendu les représentations de deux membres par suite de la décision rendue par l'Ordre de leur imposer un stage de perfectionnement.

ADMINISTRATION

- Accord pour endossement de la plateforme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- Modification de la classification du poste de secrétaire au Bureau du syndic;
- Création d'un comité *ad hoc* pour la rédaction du mémoire de l'Ordre sur le Livre vert déposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- Adoption du mémoire de l'Ordre sur le Livre vert déposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Modification du titre du poste à la direction du Service des communications de l'Ordre. Le titre sera désormais coordonnatrice du Service des communications;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2011;
- Adoption d'une politique tarifaire préférentielle pour la section des petites annonces de la revue destinée aux organismes à but non lucratif reliés à la médecine vétérinaire;
- Recommandation de la candidature du D^r Michel Lefebvre pour siéger au conseil d'administration de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
- Réalisation du suivi exigé dans le dossier de la gestion des ressources humaines de l'organisme;
- Création d'un comité de sélection pour le recrutement d'un coordonnateur pour le Service des communications;
- Création d'un comité de sélection pour le recrutement d'un syndic correspondant;
- Recommandation de l'adoption de la politique de remboursement des dépenses au conseil d'administration.

GESTION FINANCIÈRE

- Recommandation de l'adoption des prévisions financières de l'année 2012-2013 au conseil d'administration;
- Adoption de l'état des résultats, de la balance de vérification et des listes de comptes à chacune de ses réunions;
- Adoption d'une politique pour l'application de frais d'intérêts de 2 % par mois à tout compte en souffrance de plus de 60 jours;
- Révision de la grille tarifaire pour les services administratifs et recommandation au conseil d'administration;
- Octroi des dons et commandites pour l'exercice 2011-2012, soit un total de 2 150 \$ distribué à des organismes en lien avec la santé animale.

EXERCICE DE LA PROFESSION

- Adoption d'un projet d'entente unissant l'Ordre et l'AMVPQ pour la création d'une banque de remplacement dans le secteur des grands animaux;
- Adoption d'une recommandation mandant la directrice générale et secrétaire à rédiger une position de l'Ordre sur la pratique des médecins vétérinaires praticiens qui travaillent dans différents laboratoires de recherche et au sein d'entreprises pharmaceutiques.

Rapport du BUREAU DU SYNDIC

Conformément à son mandat, le Bureau du syndic veille à faire respecter le Code des professions ainsi que la Loi sur les médecins vétérinaires et les règlements qui en découlent.

Un syndic peut décider de faire une enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du Code des professions ou à la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements, conformément à l'article 122 du Code des professions.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic ou le syndic adjoint peut alors décider de porter plainte, en vertu de l'article 116 du Code des professions, devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider, si les faits allégués au soutien de la demande d'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au médecin vétérinaire concerné et ce, en tout temps avant le dépôt d'une plainte disciplinaire.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet au Code des professions, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

RÉALISATIONS

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique n'a répondu à aucune demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence.



D^e Sonia Voyer, m.v., IPSAV
Syndique

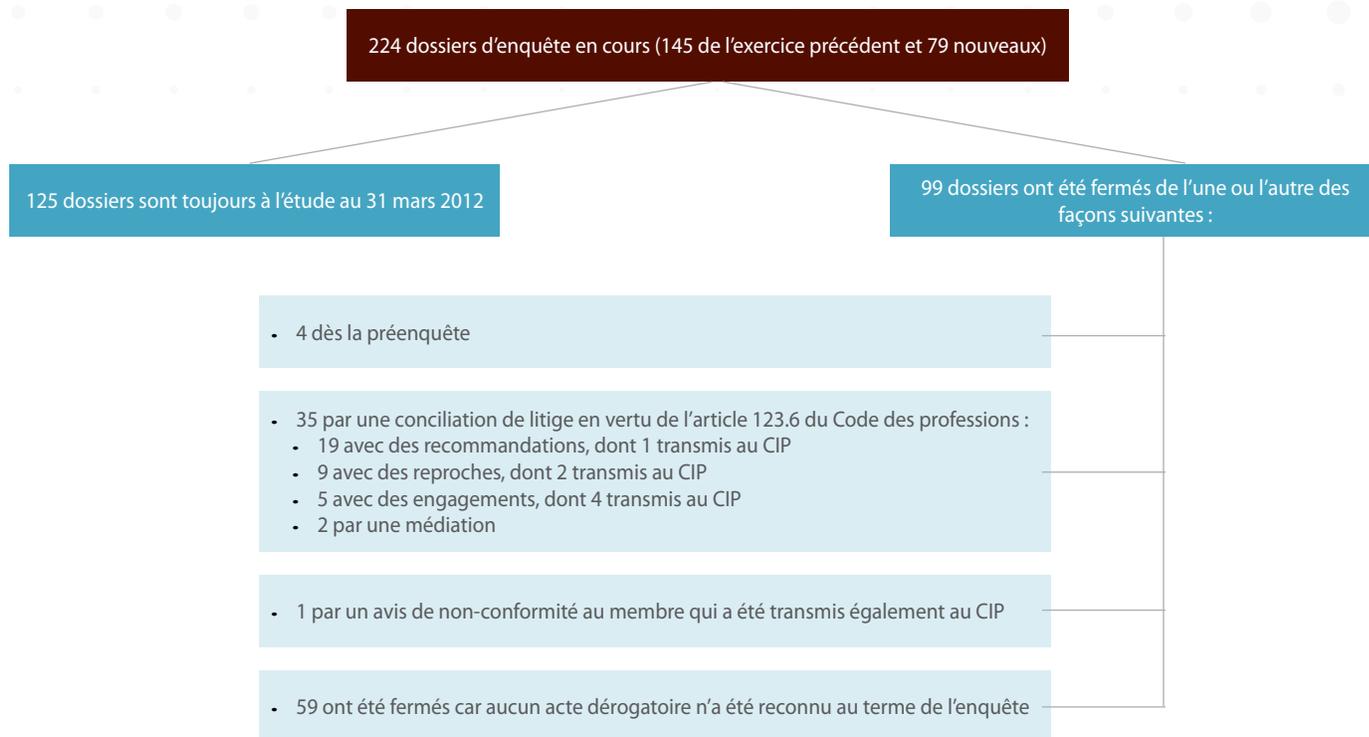
Dossiers

	NOMBRE DE DOSSIERS
79 dossiers ouverts durant la période qui s'ajoutent aux 145 toujours à l'étude au 31 mars 2011	224
Total de membres visés par ces 224 dossiers	167
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	35
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2012)	125

Décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
De porter une plainte disciplinaire	0
De ne pas porter de plainte disciplinaire	99

TABLEAU DES ACTIVITÉS



BILAN DE L'EXERCICE 2011-2012

Assurément, encore cette année les statistiques sont éloquentes à l'effet que l'assistance du Bureau du syndic est nécessaire et répond à un besoin des membres et du public. Des 1 910 appels reçus durant l'exercice, 50 % proviennent de médecins vétérinaires qui s'interrogent sur différents aspects de la réglementation. Les principaux questionnements ont tourné autour de la publicité, de l'ordonnance et de la vente de médicaments. Bien qu'il n'y ait eu aucune modification récente apportée à la réglementation encadrant ces pratiques, nous constatons que les membres se préoccupent davantage des retombées que pourraient avoir certaines pratiques sur l'ensemble de la profession.

CONCILIATION DES COMPTES

(Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec)

Conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte, acquitté ou non acquitté, pour des services professionnels, peut en demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait de demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

Demandes

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	4
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	2

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	NOMBRE DE DEMANDES
33 dossiers ouverts durant la période qui s'ajoutent aux 33 toujours à l'étude au 31 mars 2012	66
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	42
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé	6

Enquêtes complétées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal, dont 8 avec un avis de non-conformité	17
Portant sur l'usurpation de titre réservé, dont 2 avec un avis de non-conformité	3
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, dont 1 avec un avis de non-conformité	4

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE D'ENQUÊTES
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1

Jugements rendus

NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE DEMANDES	
	INTIMÉS COUPABLES	INTIMÉS DÉCLARÉS ACQUITTÉS
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1	0
Montant total des amendes imposées		4 000 \$

Rapport du SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le Service du développement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et le programme scientifique du congrès annuel.

GESTION DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Le Service du développement professionnel supervise la formation continue des membres et, à ce titre, remplit le mandat suivant :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation continue et du degré de satisfaction des membres par rapport à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour leur fiche personnelle;
- faire les suivis nécessaires lors du non-respect des exigences de formation continue, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (DVD et questionnaires relatifs à ces formations);
- préparer le programme scientifique du congrès annuel de l'Ordre.



D^e Sylvie Latour, m.v., IPSAV
Directrice du Service du développement professionnel

CONGRÈS 2011

Le congrès annuel est une activité de formation continue facultative. En 2011, le congrès s'est déroulé sur deux journées et demie et a permis à 369 médecins vétérinaires d'inscrire des heures de formation continue à leur dossier, selon la répartition indiquée dans le tableau suivant. Il est à noter que 17 médecins vétérinaires ont participé aux ateliers pratiques et au congrès alors que 4 médecins vétérinaires ont participé seulement à l'atelier pratique d'urgentologie.

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre au cours du dernier exercice

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès annuel – programme professionnel seulement	3	11
Congrès annuel – atelier pratique d'urgentologie pour le domaine des animaux de compagnie (en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal)	7	16
Congrès annuel – atelier pratique de parasitologie pour le domaine des animaux de compagnie (en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal)	4,5	5
Congrès annuel – 1 journée scientifique seulement	6	121
Congrès annuel – programme professionnel + 1 journée scientifique	9	18
Congrès annuel – 2 journées scientifiques	12	142
Congrès annuel – programme professionnel + 2 journées scientifiques	15	73

FORMATION À DISTANCE

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre. La vidéothèque, actualisée annuellement à l'aide des conférences présentées au cours du plus récent congrès, compte maintenant 114 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2011-2012, plus de 34 médecins vétérinaires se sont prévalus de la formation à distance par la location de DVD du congrès (105 locations).

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

De plus, afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est publié dans chaque parution de la revue *Le Veterinarius*. De façon générale,

l'Ordre accepte les formations et congrès vétérinaires donnés par plus de 40 organismes reconnus, non seulement québécois, mais aussi canadiens, américains et internationaux. En outre, au cours de l'exercice 2011-2012, la direction du service a analysé 43 demandes de reconnaissance de formations données par des entreprises pharmaceutiques, d'alimentation animale et d'autres organismes privés. Selon le résultat de l'évaluation du contenu scientifique de chaque activité, l'Ordre a pu reconnaître un nombre d'heures variant de 0 heure jusqu'à 6 heures de formation continue pour les participants.

CONSÉQUENCES D'UNE FORMATION CONTINUE INCOMPLÈTE

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue obligatoire en ne satisfaisant pas aux exigences de formation continue et qui n'est pas en mesure de se justifier pourrait devoir démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue.

Rapport du SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications est responsable de la réception et de la gestion des appels, de l'informatique et des communications. Le principal mandat du service est d'assurer le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, le Service des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, le service organise des activités et des événements et assure la réalisation du plan de communications 2011-2015.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, la direction du Service des communications a été assumée par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, M^{me} Suzie Prince qui a été soutenue par M^{me} Maryse Massy. L'exercice 2011-2012 a été riche en événements médiatiques et les activités du 125^e anniversaire ont été nombreuses. L'équipe a également enrichi le contenu de la revue *Le Veterinarius* et réalisé de nombreux projets promotionnels. À la fin de l'exercice, soit au début du mois de mars, M^{me} Annie Archambault intégrait le poste de coordonnatrice du Service des communications.

GESTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Au cours du dernier exercice financier, 5 539 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public. Ce nombre d'appels est comparable à celui enregistré l'an passé.

LES DEMANDES MÉDIAS

Quarante-neuf demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, soit une hausse de 63 % comparativement à l'an dernier. Les demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier.

Télévision de Radio-Canada

Émission Le Téléjournal

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

Télévision de Radio-Canada

Émission 24 heures en 60 minutes

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

Le Devoir

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

The Gazette

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

La Seigneurie

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

Radio de Radio-Canada

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

La Relève

Pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

22 avril 2011

Site Internet de Radio-Canada

Position de l'Ordre à l'égard des pratiques à la fourrière privée Le Berger Blanc

23 avril 2011

La Presse Canadienne

Position de l'Ordre à l'égard de l'ordonnance ministérielle

dans le dossier de la fourrière Le Berger Blanc

4 mai 2011

Journal 24 heures

Dossier de la fourrière Le Berger Blanc et contrôle

animalier au Québec

12 mai 2011

Télévision de Radio-Canada

Émission Le Téléjournal

Manifestation à Montréal pour un meilleur contrôle

animalier

13 mai 2011

Télévision de Radio-Canada

Émission 24 heures en 60 minutes

Manifestation à Montréal pour un meilleur contrôle

animalier

13 mai 2011

Journal de Montréal

Surcharge des refuges au Québec, contrôle animalier,

abandon d'animaux

20 mai 2011

RDI télévisé

Surcharge des refuges au Québec, contrôle animalier,

abandon d'animaux

20 mai 2011

The Gazette

Réglementation relative à certaines races de chiens

25 mai 2011

Journal de Montréal

Projet de règlement du MAPAQ : projet de loi 142

25 juin 2011

FM 93, Québec

Lien entre violence conjugale et violence faite aux

animaux

12 juillet 2011

104,7 CKOI, Outaouais

Lien entre violence conjugale et violence faite aux

animaux

12 juillet 2011

98,5 FM, Montréal

Lien entre violence conjugale et violence faite aux

animaux

12 juillet 2011

Radio de Radio-Canada, Ottawa

Lien entre violence conjugale et violence faite aux

animaux

12 juillet 2011

CHLM FM, Abitibi-Témiscamingue

Lien entre violence conjugale et violence faite aux

animaux

12 juillet 2011

Le Soleil

Projet de règlement pour le bien-être des animaux du MAPAQ
26 juillet 2011

Magazine Coup de pouce

Comment choisir son médecin vétérinaire, évaluer les coûts et les services
31 août 2011

La Presse

Comment voyager avec son chien
31 août 2011

Magazine L'actualité

Filière de la viande chevaline
31 août 2011

LCN en direct

Saisie de chiens par le MAPAQ en Outaouais
19 septembre 2011

Courrier de Laval

Article sur les obligations d'un éleveur de chiens en matière de vaccination, vermifuge, accès au chenil
21 septembre 2011

LCN

État de santé des chiens récupérés par le MAPAQ en Outaouais
21 septembre 2011

Radio de Radio-Canada

Émission Maisonneuve en direct

Les traitements que le Québec réserve aux animaux et la place qu'occupe l'animal ici et ailleurs
10 octobre 2011

Météo Média

La prolifération des puces
2 novembre 2011

Le Courrier

Achat du distributeur Vie & Santé par CDMV
8 novembre 2011

L'actualité pharmaceutique

Classement de certains médicaments
15 novembre 2011

Radio 98,5 FM Montréal

Émission de Benoît Dutrizac

Projet de loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
7 décembre 2011

Radio de Radio-Canada

Usage des antibiotiques

5 janvier 2012

Courrier du Sud

Stérilisation des animaux

2 février 2012

CBC Télévision

Fonctionnement d'une fourrière et recommandations formulées à la fourrière Le Berger Blanc
9 février 2012

Radio-Canada, Colombie-Britannique

Interdiction aux médecins vétérinaires de certaines provinces de procéder à la coupe d'oreilles et de queues de chiens
13 février 2012

Radio-Canada

Émission La semaine verte

Administration d'antibiotiques
22 février 2012

Magazine Le Bel Âge

Voyager avec ses animaux
23 février 2012

La Presse

Pénurie de médicaments suite aux problèmes vécus par la compagnie pharmaceutique Sandoz Canada
6 mars 2012

La Presse

Médecine vétérinaire holistique et médecine vétérinaire alternative
8 mars 2012

Radio 96.0 SM Montréal

Communauté latine

Intégration des professionnels formés à l'étranger à l'Ordre
12 mars 2012

Radio de Radio-Canada

Émission Maisonneuve en direct

Abattage halal

15 mars 2012

Télévision de Radio-Canada

Émission 24 heures en 60 minutes

Abattage halal

15 mars 2012

Radio Latino, Montréal

Conditions d'admission pour les immigrants
17 mars 2012

Magazine Protégez-Vous

Choix de la nourriture pour animaux : critères nutritionnels à vérifier
22 mars 2012

TVA Nouvelles, Trois-Rivières

Pénurie de médicaments au Québec
28 mars 2012

Onze autres demandes de la part de la presse se sont limitées à la transmission d'informations ou de précisions.

DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

En début d'exercice, l'Ordre était au cœur d'une importante tempête médiatique provoquée par un reportage choc réalisé par l'équipe de l'émission Enquête de Radio-Canada sur les pratiques en cours à la fourrière privée *Le Berger Blanc*. L'Ordre a accordé une trentaine d'entrevues à cet effet et a diffusé un communiqué de presse à tous les médias du Québec afin de préciser sa position à l'égard des pratiques inacceptables dévoilées au cours du reportage.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a rédigé un premier communiqué de presse le vendredi 22 avril 2011 dont le titre était : « L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'indigne et dénonce les pratiques de la fourrière *Le Berger Blanc* ». Ce communiqué de presse précisait la position de l'Ordre en réaction au reportage diffusé à Radio-Canada et ce dernier a été transmis à tous les médias du Québec. Le lendemain, ce communiqué était reproduit dans plusieurs médias, notamment en première page du site Internet de Radio-Canada.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a rédigé un second communiqué de presse, le 9 mai 2011, dont le titre était : « L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec poursuit ses interventions et sa surveillance à la fourrière *Le Berger Blanc* ». Ce communiqué a été déposé dans le site Internet de l'Ordre et distribué à certains médias.

Le 13 février 2012, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, en collaboration avec l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux, rendait publics les résultats d'un sondage effectué par la firme Léger Marketing. Un communiqué de presse dont le titre était « À la veille de la Saint-Valentin, un sondage effectué par Léger Marketing révèle que les Québécois aiment leurs chats... stérilisés! » a été rédigé puis diffusé à tous les médias.

PRODUCTION D'UN MÉMOIRE

Au cours du dernier exercice, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a produit un mémoire dans le cadre de la consultation générale sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire déposé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M. Pierre Corbeil, le 7 juin 2011. Le document intitulé *Donner le goût du Québec* exposait les orientations du gouvernement afin de doter le Québec d'une toute première politique bioalimentaire. Le mémoire de l'Ordre a été transmis à M. Pierre Paradis, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 30 août 2011.

De plus, le 26 août 2011, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le D^r Joël Bergeron, en collaboration avec le comité sur le bien-être animal, transmettait à la sous-ministre adjointe de la Direction de la santé animale et de l'inspection des aliments du MAPAQ, la D^{re} Madeleine Fortin, les commentaires de l'Ordre sur le projet de Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens.

ADOPTION ET DIFFUSION DE POSITIONS

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a adopté puis diffusé une position à l'égard de la pratique des médecins vétérinaires praticiens en laboratoires de recherche. Cette position a été diffusée à tous les membres et aux organismes responsables d'en assurer l'application.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE LA REVUE LE VETERINARIUS

Au cours du dernier exercice, six éditions de la revue *Le Veterinarius* ont été produites et distribuées aux membres ainsi qu'aux abonnés.

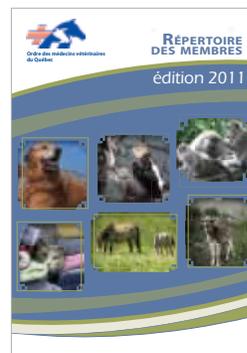
L'Ordre a également révisé la grille graphique de la revue au cours du dernier exercice et intégré un dossier thématique dans les éditions. Les sujets des dossiers thématiques présentés au cours du dernier exercice ont été :

- santé au travail et bien-être vétérinaire;
- congrès du 125^e anniversaire;
- service à la clientèle.



Le document intitulé *Donner le goût du Québec* exposait les orientations du gouvernement afin de doter le Québec d'une toute première politique bioalimentaire. Le mémoire de l'Ordre a été transmis à M. Pierre Paradis, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 30 août 2011.

De plus, le 26 août 2011, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le D^r Joël Bergeron, en collaboration avec le comité sur le bien-être animal, transmettait à la



PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en septembre 2011.

PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE LE VETERINARIUS FLASH

De manière ponctuelle, le Service des communications a diffusé des capsules d'information par l'entremise du bulletin électronique *Le Veterinarius Flash*. Ainsi, au cours du dernier exercice, 43 bulletins électroniques ont été transmis par courriel aux membres et abonnés.

ORGANISATION DU CONGRÈS 2011 : LE CONGRÈS DU 125^e ANNIVERSAIRE D'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE FRANCOPHONE EN AMÉRIQUE

Souhaitant clôturer de façon éclatante l'année mondiale vétérinaire au Québec et les festivités du 125^e anniversaire d'enseignement vétérinaire francophone en Amérique, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a organisé, du 10 au 12 novembre 2011, le congrès du 125^e anniversaire.



L'atmosphère était à la fête et tout le comité organisateur des festivités du 125^e anniversaire, composé des représentants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, de l'Ordre, de l'AMVQ, de l'AMVPO, de l'AVIA, de l'AVEQ, de l'association des étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, de la Société de conservation du patrimoine vétérinaire québécois, du MAPAQ et de l'ACIA, s'est joint à l'Ordre, qui était maître d'œuvre de l'événement, pour faire de ce congrès un moment historique.

Sous le thème « Une histoire riche, une médecine d'avenir », le congrès aura permis à l'organisme d'atteindre un niveau de satisfaction inégalé, tant pour le programme scientifique que pour les activités sociales et les soirées proposées.

Plus de 752 personnes, dont 429 médecins vétérinaires, 52 étudiants en médecine vétérinaire, 59 techniciens en santé animale et 201 partenaires ont participé à l'événement. Issus de tous les secteurs de pratique, les congressistes ont assisté à un événement hors du commun. Le Salon des exposants invitait les congressistes à visiter 86 stands de partenaires et ainsi mieux apprécier leurs produits et services et connaître les nouveautés offertes par ces derniers.

En première partie du congrès, le programme professionnel permettait aux membres de comprendre et connaître les incidences des différentes cultures et croyances religieuses sur les soins aux animaux de compagnie et aux animaux de la ferme. Au total, 70 personnes ont assisté à ce volet professionnel.

Le programme scientifique, à la fois riche et pertinent, comprenait cette année des ateliers pratiques et une journée de conférences pour les médecins vétérinaires et techniciens œuvrant dans le domaine des animaux de laboratoire et de la recherche. Plus de 46 conférenciers ont présenté 19 programmes scientifiques, soit 2 ateliers pour les animaux de compagnie le jeudi, en plus du programme professionnel de la journée, 7 programmes simultanés et 1 atelier dans le secteur des bovins le vendredi, puis finalement 8 programmes simultanés et 1 atelier dans le domaine des animaux de compagnie le samedi.

Une exposition historique regroupant plus de 3 000 artefacts, des décors d'antan, des costumes d'époque fièrement portés par une centaine de congressistes, la présence de personnages ayant marqué notre histoire, dont le frère Gabriel, le frère Léopold, Duncan McEachran, Victor-Théodule Daubigny, Damase Généreux et Bourgelat ainsi que de nombreux cadeaux et une animation festive et endiablée resteront longtemps gravés dans la mémoire des participants.



Le banquet a permis d'honorer trois membres de la profession. Le D^r Yves Gosselin a reçu la médaille de saint Éloi, le D^r Maurice Desrochers s'est vu remettre le Mérite du CIQ alors que le D^r Armand Tremblay a été intronisé au Temple de la Renommée de la médecine vétérinaire. De plus, au cours du cocktail, un hommage particulier a été rendu à tous les médecins vétérinaires qui ont reçu un prix ou un mérite des différentes associations vétérinaires ou de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal durant l'année.



D^r Joël Bergeron, D^r Michel Carrier, D^r André Trépanier, D^r Yvan Chicoine, D^r Alain Aspirault et D^r Jean-Luc Laberge

Le congrès s'est terminé par une soirée mouvementée au cours de laquelle les congressistes ont légué aux générations futures une parcelle de leur histoire. Ces souvenirs ont été insérés dans un baril fermé hermétiquement, qui ne pourra être ouvert que dans 25 ans. Confettis, musique et tombée de ballons ont clôturé de belle façon cette année festive.



PRÉSENCE À DES ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a participé au congrès de l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux de même qu'au congrès de l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec.

SITE INTERNET DE L'ORDRE



M^{me} Johanne Potvin

Le Service des communications assume, en collaboration avec les autres services, la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Quelques modifications mineures y ont été apportées cette année afin de le rendre plus convivial. Toutefois, une refonte majeure du site devrait s'amorcer au cours du prochain exercice financier.

Rapport du SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, le Service de l'admission chapeaute les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.



D^{re} Suzanne Breton, m.v., IP SAV
Coordonnatrice du Service de l'admission

Rapport du COMITÉ D'ADMISSION À L'EXERCICE

Le comité d'admission à l'exercice a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et du Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNIONS

Réunions régulières	9
---------------------	---

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, président
M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
D^{re} Suzanne Breton

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	30	2	28	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				6

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	28	12	0	16	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					28
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre					0

Note : Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre, pris en application du paragraphe c de l'article 93, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	6	6	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	52	50	2	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	81
Acceptées	81
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	5
Acceptées	5
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	6
Acceptées	6
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé cinq autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

Rapport du COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

De plus, le comité informe la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions régulières	7
Réunion extraordinaire	0

MEMBRES

D^{re} Michel Turcotte, président
 D^{re} Brigitte Boucher
 D^{re} Solenne Courtemanche
 D^{re} Sarah Despatie
 D^r Sylvain Forget
 D^r Pierre Marcoux
 D^{re} Sylvie Robin
 D^{re} Sylvie Latour, secrétaire

INSPECTEURS-CONSEILS

D^{re} Diane Capistran
 D^r Yvan Chicoine
 D^{re} Andrée Lafaille
 D^{re} Sophie Roy

EXPERTS

D^{re} Marie-Claude Bélanger
 D^r Réal Boutin
 D^r Yvon Couture
 D^{re} Dominique Ducharme
 D^{re} Marilyn Dunn
 D^r Gilles Fecteau
 D^{re} Marie-Sophie Gilbert
 D^r Gilbert Hallé

D^{re} Maryse Lavoie
 D^{re} Jacynthe Lesage
 D^r Jean Moreau
 D^r Daniel Perron
 D^{re} Denise Tousignant
 D^r Claude Tremblay
 D^r André Vrins

RECOMMANDATIONS

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- la tenue des dossiers;
- le registre des substances contrôlées;
- la garde sécuritaire des médicaments contrôlés;
- l'emplacement de la pharmacie;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- l'élimination des médicaments périmés;

- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'étiquetage des médicaments;
- les ententes pour les urgences;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- la modernisation de la bibliothèque;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- la conformité de l'appellation de l'établissement;
- les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- la publicité relative à l'exercice en société.

Vérification

	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		TOTAL	
	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.
N^{bre} m.v. dans n^{bre} établissements								
Membres visités : visites régulières	193	88	90	54	0	0	283	142
Membres visités : visites de contrôle	4	4	0	0	0	0	4	4
Total des membres visités et répartition (%) par domaine de pratique	197 (68,64 %)	92	90 (31,36 %)	54	0 (0 %)	0	287 (100 %)	146
Questionnaires prévisites transmis aux membres	193	S. O.	90	S. O.	0	S. O.	283	S. O.
Questionnaires prévisites retournés au comité	193	S. O.	90	S. O.	0	S. O.	283	S. O.
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	197	92	90	54	0	0	287	146
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	5 OU MOINS		6 À 10		11 À 15		16 ET PLUS		TOTAL	
	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.								
Animaux de compagnie	37	9	49	26	58	25	53	32	197	92
Grands animaux	65	37	25	17	0	0	0	0	90	54
Grandes populations animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	102	46	74	43	58	25	53	32	287	146

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique et le type d'établissement, soit environ 105 pour les animaux de compagnie, 48 pour les bovins, 33 pour les équins et 47 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités. De plus, la comptabilisation du nombre de recommandations a été modifiée au cours de l'exercice précédent : chaque point à corriger par rapport à la tenue de dossiers compte maintenant pour une recommandation alors qu'auparavant tous les points relatifs à la tenue de dossiers ne comptaient que pour une seule recommandation. Ainsi, un médecin vétérinaire dont la tenue de dossiers présente de nombreuses lacunes aura donc un nombre plus élevé de recommandations, ce qui reflète mieux l'évaluation de sa pratique.

Intervalle avant la prochaine visite d'inspection

PROCHAINE VISITE	CONTRÔLE (3 À 6 MOIS)		1 AN		2 À 4 ANS		5 ANS ET PLUS		DANS LE CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT		TOTAL	
	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.	N ^{bre} m.v.	N ^{bre} établ.						
Animaux de compagnie	11	8	26	18	47	27	111	38	2	1	197	92
Grands animaux	0	0	0	0	6	5	78	44	6	5	90	54
Grandes populations animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11	8	26	18	53	32	189	82	8	6	287	146

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	5
Rapports d'inspection particulière dressés	5

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Information à la syndique

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information à la syndique (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	0

AUTRES ACTIVITÉS

De plus, le comité d'inspection professionnelle a :

- révisé et modifié certaines exigences des normes minimales d'exercice, puis recommandé au conseil d'administration l'adoption de ces modifications;
- terminé la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'évaluation pour le programme de surveillance générale de l'exercice;
- terminé la mise en œuvre d'un programme de surveillance générale dans le domaine de la santé publique vétérinaire;
- terminé la révision de l'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle dans le domaine des grands animaux;
- terminé la mise en œuvre de l'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle dans le domaine de la santé publique vétérinaire;
- amorcé la révision du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.

Rapport du CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des médecins vétérinaires.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire. Il a tenu trois audiences dont une, pour instruire une requête préliminaire et deux audiences sur culpabilité. La présidente du conseil de discipline a entendu une requête en révision de la liste des déboursés. Le conseil a rendu trois décisions, soit une décision sur une requête en radiation provisoire, une décision sur culpabilité et une dernière décision portant sur la culpabilité et la sanction.

À la fin de l'exercice, trois dossiers étaient en attente de décisions, une sur culpabilité, une sur une requête en vertu de l'article 119 du Code des professions et une sur une requête en révision de la liste des déboursés.

MEMBRES AU 31 MARS 2012

M^e François Samson, président
M^e Tommaso Nanci, président suppléant et substitut
D^{re} Élise Coutu
D^r Camille Moore
D^r Jean-Paul Laferrière
D^{re} Jadwiga Poray-Wrzesinska
D^r Paul Desrosiers
D^r Pierre Gadbois
D^r Robert-Phillipe Patenaude
M^e Nicole Bouchard, secrétaire
M^{me} Mireille Trudeau, secrétaire suppléante

RÉALISATIONS

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDITION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Nombre de plaintes	1
Nombre de décisions rendues	3
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	3
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours (incluant les décisions sur requêtes et autres moyens)	4

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Réprimandes	0
Radiations temporaires ou permanentes	0
Déboursés	1
Amendes	1
Publications d'avis	0

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Recommandations du conseil au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audition est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

Rapport du COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndicat la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndicat ou du syndicat adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions régulières	4
---------------------	---

MEMBRES

D^r Jean Piérard, m.v., président
D^r Joakim Allaire, m.v.
D^{re} Johanne Bernard, m.v.
M^{me} Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
D^r Claude Forget, m.v.
M^e Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
D^{re} Marie Gosselin, m.v.
D^r Martin Lavoie, m.v.
D^r Pierre Martin, m.v.
M^{me} Catherine Berthiaume, secrétaire

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues	8
Demandes présentées hors délai	0

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	8
Référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
Suggérer à un syndicat de compléter l'enquête	0
Il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	0

Rapport du COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et à la suite du processus de conciliation, le comité d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNIONS

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

D^r Mario Giard
D^r Gilbert Hallé
D^{re} Caroline Proulx
M^{me} Suzie Prince, secrétaire

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2011-2012, deux demandes ont été reçues, mais le comité a siégé à une seule reprise. Une demande s'est soldée par une entente entre les parties avant l'audition devant le comité et une sentence arbitrale a été rendue en décembre 2011 dans le second dossier.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes reçues	2
Demandes rejetée(s) pour non-respect du délai	0
Demandes ayant conduit à une entente	2

Rapport du COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il identifie les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

MEMBRES

D^r Richard Bourassa, président

D^{re} Suzanne Breton

D^{re} Sylvie B. Lussier

M^{me} Suzie Prince

D^r André Trépanier

M^{me} Chantal Boulay, experte en sinistre, La Capitale

M^{me} Sylvie Laurendeau, chargée de comptes, La Capitale

M^{me} Paule St-Pierre, directrice, indemnités de l'Est, La Capitale

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres ont analysé le bilan de l'année en cours, l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation a été faite en regard de chaque catégorie d'assurés. Les membres du comité ont également discuté d'une stratégie de communication et des activités de prévention à développer. En vertu des nouvelles dispositions des articles 62.2, 93 d. et 93 g. du Code des professions, une modification du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires a été déposée par le secrétaire de l'Ordre aux membres du comité. Le projet a par la suite été adopté par le conseil d'administration puis par l'Office des professions du Québec et il a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 11 janvier 2012 et est entré en vigueur 15 jours plus tard, soit le 26 janvier 2012.

Au terme de l'exercice, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle n'a pas permis de dégager de ristourne du programme à verser dans le fonds de stabilisation. Selon les modalités du contrat entre les deux parties, les primes sont néanmoins demeurées stables. De même, toutes les dispositions de la convention avec l'assureur sont demeurées inchangées lors du renouvellement.

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2009-2010 (au 31 mars 2010)	109	32	77	197 119,15 \$	-4,4 %
Exercice 2010-2011 (au 31 mars 2011)	96	33	63	148 791,20 \$	30,7 %
Exercice 2011-2012 (au 31 mars 2012)	106	28	78	331 522,35 \$	67,2 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlements payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 342		
MEMBRES ASSURÉS 1 665		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 677
Animaux de compagnie 1 154	Grands animaux 511	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRES DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRES SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE *	
940	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	761
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	179
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans la revue *Le Veterinarius*, soit :

- Avril 2011 :** J'ai une réclamation contre moi, comment ça se passe avec la compagnie d'assurance? Ou l'anamnèse, le diagnostic et le plan de traitement!
- Juin 2011 :** Votre responsabilité professionnelle et la pratique en dehors du Québec
- Août 2011 :** Bien comprendre les mécanismes de compensation
- Octobre 2011 :** Un geste anodin qui engage votre responsabilité
- Décembre 2011 :** Réaction allergique ou réaction adverse idiopathique; suis-je responsable?
- Février 2012 :** Nouvelle procédure de déclaration de sinistre (article 62.2 du Code des professions)

Rapport du COMITÉ DE LA FORMATION

En vertu du Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité de la formation est de soumettre des recommandations à l'Ordre, à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, à l'Office des professions du Québec de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur les programmes d'études en médecine vétérinaire, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

RÉUNIONS

Réunion régulière	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées depuis deux ans concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, de manière à mettre à jour l'annexe II du règlement en y ajoutant toutes les spécialités reconnues et offertes par l'Université de Montréal dans son programme de diplôme d'études spécialisées.

Au cours du dernier exercice, le président et la directrice générale et secrétaire de l'Ordre ont eu de nombreux échanges avec le doyen et le décanat de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal afin de discuter de différents programmes et projets, notamment l'évaluation des compétences des professionnels formés à l'étranger, un programme de mentorat pour les étudiants et les jeunes professionnels ainsi qu'un programme de formation continue.

MEMBRES

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

D^r Michel Carrier, doyen

D^{re} Michèle Doucet, vice-doyenne à la formation professionnelle

D^r Pascal Dubreuil, vice-doyen aux affaires cliniques

D^r Serge Messier, vice-doyen aux affaires étudiantes

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRAIRES DU QUÉBEC

D^r Joël Bergeron, président

M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire

D^{re} Suzanne Breton, coordonnatrice du Service de l'admission

D^{re} Sylvie Latour, directrice du Service du développement professionnel

Rapport du COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et secrétaire ainsi que de faire les recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au conseil d'administration la rétribution à consentir à la présidence.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2
---------------------	---

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, président

D^r Alain Laperle

M. Jean Lefebvre

M^{me} Suzie Prince, secrétaire

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel-cadre et professionnel et a recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales pour le prochain exercice. Il a effectué un appel d'offres auprès de firmes spécialisées en rémunération afin de réviser la politique de rémunération de l'Ordre et a effectué le suivi de ce projet afin de déposer au conseil d'administration une nouvelle politique de rémunération au début de l'exercice 2012-2013.

Rapport du COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

D^r Jacques Dupuis, président
D^{re} Monique Doré
D^r Pierre-Grégoire Dubé
D^{re} Manon Lécuyer
D^r Serge Messier
D^r Mihály Szöke
D^r Denis Vaillancourt

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas de diplôme requis					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir, indiquée par l'Ordre					0

Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie, entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	3
Acceptées	3
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas de diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Certificats de spécialiste délivrés

NOMBRE DE CERTIFICATS	
Total des certificats de spécialiste délivrés pendant la période	5
• Certificat de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie	1
• Certificat de spécialiste en chirurgie des grands animaux	1
• Certificats de spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie	3

	NOMBRE DE CLASSES
Médecine interne des animaux de compagnie	17
Médecine interne des grands animaux	8
Chirurgie des animaux de compagnie	13
Chirurgie des grands animaux	7
Microbiologie	6
Pathologie	30
Pathologie clinique	4
Thériogénologie	4
TOTAL	89

Rapport du COMITÉ AD HOC DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le comité *ad hoc* de planification stratégique a été constitué le 14 septembre 2010 par le conseil d'administration de l'Ordre. Son mandat est de réaliser une analyse complète de l'environnement externe et interne, de dresser la liste des principaux enjeux et de recommander au conseil d'administration un plan stratégique et un plan d'action 2011-2015.

RÉUNIONS

Réunion régulière

1

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, président de l'Ordre
D^{re} Brigitte Boucher, représentante du secteur des grandes populations
D^r Michel Gosselin, représentant du secteur des petits animaux
M. Jean Lefebvre, représentant du public
D^r Simon Verge, représentant du secteur des grands animaux
D^{re} Chantal Vincent, représentante du secteur public
M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a terminé ses travaux qui avaient débuté le 1^{er} octobre 2010. Fort des résultats obtenus à la suite des sondages effectués auprès des membres, des partenaires et du public en décembre 2010 et des groupes de discussion organisés à Montréal, Drummondville, Gatineau, Québec et par voie de conférence téléphonique, du 24 février au 24 mars 2011, le comité a dressé un plan stratégique et un plan d'action pour les quatre prochaines années, soit de 2011 à 2015.

Le plan stratégique 2011-2015 compte cinq axes stratégiques et 52 objectifs stratégiques :

- **Axe stratégique 1 :** Protection du public
Cet axe stratégique compte 16 objectifs
- **Axe stratégique 2 :** Développement et soutien à l'exercice professionnel
Cet axe stratégique compte 8 objectifs
- **Axe stratégique 3 :** Valorisation de la profession
Cet axe stratégique compte 8 objectifs
- **Axe stratégique 4 :** Consolidation de la profession au sein de certains secteurs
Cet axe stratégique compte 10 objectifs
- **Axe stratégique 5 :** Gestion optimale et efficiente de l'Ordre
Cet axe stratégique compte 10 objectifs

Le plan d'action 2011-2015 soutenant le plan stratégique compte plus de 150 actions. Ces dernières ont été réparties sur un des quatre prochains exercices en fonction de la priorité de l'objectif poursuivi. Le conseil d'administration veille à la réalisation de ce plan d'action et analyse son état d'avancement à chacune de ses réunions.

Le comité de planification stratégique a terminé ses travaux le 27 mai 2011 et il a déposé ses recommandations au conseil d'administration le 28 juin 2011. Les membres du conseil d'administration ont analysé les propositions du comité et le 28 juin 2011, le conseil d'administration adoptait le plan stratégique et le plan d'action 2011-2015.



Rapport du COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le mandat du comité de gouvernance est de revoir et de clarifier le cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'organisation. Pour ce faire, le comité examine les questions relatives à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le rôle de gérance du conseil d'administration et du comité exécutif par rapport à la direction, le rôle et les responsabilités des administrateurs et l'application de politiques et de mécanismes pour s'assurer que les administrateurs exercent leurs fonctions avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et dans la réglementation.

Le comité veille à la formation et à l'accueil des nouveaux administrateurs, à l'établissement d'une méthode appropriée pour évaluer l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités et à l'apport des différents administrateurs.

RÉUNIONS

Réunions régulières

3

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, président
D^r Joël Bergeron
D^r Michel Gosselin
M. Jean Lefebvre
D^r Simon Verge
M^{me} Suzie Prince

RÉALISATIONS

Le 18 octobre 2011, le conseil d'administration créait un comité temporaire de gouvernance dont le mandat était d'évaluer la pertinence de créer un comité permanent de gouvernance et de réaliser une évaluation du mode de fonctionnement du conseil d'administration. Après analyse des travaux réalisés par le comité temporaire de gouvernance et sous recommandation de ce dernier, le conseil d'administration a créé un comité permanent de gouvernance le 13 décembre 2011.

Au cours du dernier exercice, le comité a entamé la révision du cadre de gouvernance de l'Ordre. Il a révisé le rôle, les responsabilités et la délégation de pouvoir du conseil d'administration et du comité exécutif. Il a également conçu des outils et des grilles d'évaluation du conseil d'administration. Enfin, le comité a amorcé la rédaction d'un guide de gouvernance et a formulé des recommandations au comité de rémunération et au conseil d'administration relativement aux jetons de présence consentis aux administrateurs et aux membres des comités.

Le comité poursuivra ses travaux au cours du prochain exercice et soumettra différentes recommandations au conseil d'administration, notamment à l'égard de l'évaluation du conseil d'administration, le rôle et les responsabilités des différentes instances, l'autorisation des dépenses, la gestion des risques et le contrôle interne.

Rapport du COMITÉ LÉGISLATIF

Le comité législatif a pour mandat de soumettre des projets de règlements au conseil d'administration pour adoption, de les déposer et d'en faire le suivi auprès de l'Office des professions du Québec. Le comité se penche également sur les différents dossiers législatifs et demandes de commentaires dans le cadre de consultations publiques ou particulières émanant de diverses commissions parlementaires.

RÉUNIONS

Réunion régulière

0

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, président
M^{me} Suzie Prince, directrice générale et secrétaire
D^{re} Sonia Voyer, syndique
D^{re} Sylvie Latour, directrice du Service du développement professionnel
D^{re} Suzanne Breton, coordonnatrice du Service de l'admission

Rapport du COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique a été formé au cours de l'exercice 2008-2009 à la suite de l'adoption du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Le comité veille notamment à fournir des recommandations et des avis au conseil d'administration relativement à la déontologie. Il doit diffuser, promouvoir et faire respecter le Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code qui lui sont soumises et produit un rapport à l'attention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des amendements au Code et évalue annuellement l'application de ce dernier par les personnes visées.

RÉUNIONS

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, président
D^r Mario Giard
D^r Giorgio Giusti
D^r Alain Laperle
M. Jean Lefebvre

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à une reprise pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que de l'application des différentes dispositions prévues au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre.

Rapport du COMITÉ DES MÉDICAMENTS

Le comité des médicaments a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNIONS

Réunions régulières	3
---------------------	---

MEMBRES

D^r Yves Gosselin, président
D^r Pierre Bédard
D^r Daniel Venne
D^r Joël Bergeron
D^{re} Sonia Voyer

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité des médicaments a analysé une demande faite par le Bureau du syndic portant sur le carprofène (Rimadyl). Des enquêtes au Bureau du syndic sur divers dossiers ont révélé que le carprofène se trouvait dans l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues, donc vendu sur ordonnance vétérinaire, mais non dans l'annexe IV du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a alors soumis à l'Office des professions du Québec le fait que cette situation risquait d'entraîner une confusion puisqu'une vérification faite uniquement dans l'annexe IV laisserait croire que le carprofène

pouvait être vendu sans ordonnance, entraînant ainsi des risques accrus pour la santé des animaux. La demande de l'Ordre n'a pas été retenue par l'Office des professions du Québec. Afin de limiter les risques de confusion, un suivi sera effectué auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de ses membres concernant les modalités de vente de ce produit et de ses dérivés.

De plus, au cours du dernier exercice, une demande de l'Office des professions du Québec visant à retirer le fluconazole à la concentration de 150 mg en prise orale unique de l'annexe II du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments et de l'inscrire dans l'annexe III du même règlement a également été soumise au comité. Après analyse, les membres du comité ont conclu qu'il n'existait pas d'études d'innocuité suffisantes leur permettant de se prononcer sur les spécifications particulières du fluconazole. Le comité a donc recommandé à l'Office des professions du Québec d'agir avec la plus grande prudence dans ce dossier.

L'Office des professions du Québec a également sollicité l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec afin qu'il se prononce sur une demande de révision d'un avis donné en juillet 2008 par l'Office des professions du Québec relativement au peroxyde de benzoyle, ingrédient actif unique dont la concentration est égale ou inférieure à 5%. Considérant les précautions requises afin de réduire les irritations cutanées et celles reliées à l'ingestion par léchage, le comité recommandait de maintenir la décision de juillet 2008 et de conserver cette substance dans l'annexe III du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments.

Enfin, le comité a analysé une question soumise par Santé Canada concernant la pancrélipase, la pancréatine et les enzymes pancréatiques. Le ministère préconisait de reconnaître ces enzymes en tant qu'ingrédients médicinaux et de les inscrire dans l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues afin qu'elles soient vendues sous ordonnance. Les membres du comité ont soutenu la position recommandée par Santé Canada.

Rapport du COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le principal mandat du comité est de définir les enjeux relatifs au bien-être animal intéressant la profession et le grand public ainsi que de proposer des solutions et des prises de positions au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions régulières

3

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, président

D^r Michel Charbonneau

D^{re} Marie-Claude Gagnon

M^{re} Martine Lachance

D^{re} Judith Lafrance

D^{re} Hélène Trépanier

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a présenté sa position sur les chirurgies esthétiques aux autres provinces lors de la rencontre annuelle dans le cadre du congrès de l'Association canadienne des médecins vétérinaires. L'objectif est d'adopter une position commune permettant de poursuivre le travail d'éducation et de sensibilisation auprès des groupes d'élèves et auprès de la population afin de changer les habitudes concernant la caudectomie et l'essorillement.

Les membres du comité se sont penchés à plusieurs reprises sur les dossiers qui ont servi à la mise en place de la Stratégie québécoise de santé et bien-être des animaux. Cette démarche mise de l'avant par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en était à sa première année.

Le comité a également pris part à la vaste consultation ayant suivi l'annonce du projet de Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens. Un document regroupant les commentaires des membres du comité a été transmis au MAPAQ au nom de l'Ordre. Des améliorations intéressantes figurent dans ce projet de règlement. Néanmoins, à la lumière du règlement officiellement adopté en décembre 2011, il est clair que l'ensemble des intervenants devront continuer les démarches afin d'assurer l'évolution de la législation concernant le bien-être animal.

À la suite de différents échanges avec le comité étudiant sur le bien-être animal (CEBA) de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, le comité proposait au conseil d'administration de prévoir la transmission des grandes orientations prises par l'Ordre en ce qui a trait au bien-être animal. Considérant l'importance de bien informer nos futurs collègues, les administrateurs ont entériné cette proposition du comité. En plus de fournir de l'information touchant la profession sur les sujets du bien-être animal, il s'agit d'un moyen supplémentaire et intéressant d'entretenir des liens plus étroits avec les étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Tout au cours de l'année et dans la foulée des événements qui se sont produits à la suite de la diffusion de l'émission *Enquête* sur la fourrière privée *Le Berger Blanc*, le comité sur le bien-être animal a suivi de près l'évolution de plusieurs dossiers touchant la réglementation municipale et les changements qui semblent vouloir prendre forme dans le domaine des services de contrôle animalier.

Le comité a également contribué à mettre sur pied un colloque qui a traité du sujet délicat représenté par le trio animaux, cultures et religions. En collaboration avec M^{me} Solange Lefebvre, titulaire de la *Chaire Religion, Culture et Société*, Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal et M^{re} Martine Lachance du Groupe de recherche international en droit animal de l'Université du Québec à Montréal, ce sujet a été abordé dans le programme professionnel du congrès de novembre 2011. À voir l'intérêt démontré par les participants et les préoccupations exprimées par la population quant à la salubrité des aliments et au respect du bien-être animal, nous comprenons bien que le médecin vétérinaire est un intervenant de premier plan.

Enfin, le comité s'est intéressé au sujet de l'immunité vétérinaire. Par leur Code de déontologie, les médecins vétérinaires sont tenus de rapporter les cas de mauvais traitements faits aux animaux. Certaines provinces ont pris position en donnant une pleine immunité aux médecins vétérinaires agissant de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. Une analyse plus serrée de la législation québécoise est en cours afin de mieux comprendre les lois et règlements encadrant la pratique dans ce contexte. Le comité souhaite ainsi pouvoir offrir aux médecins vétérinaires tous les outils nécessaires et l'information pertinente leur permettant d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Rapport du COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en nomination pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

D^r Roch Bourassa, président
D^r Paul Baillargeon
D^{re} Diane Blais
D^{re} Manon Lécuyer
D^r Denys C. Turgeon

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a recommandé la candidature du D^r Yves Gosselin aux administrateurs du conseil d'administration comme lauréat de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'ensemble des réalisations professionnelles. Le comité a également recommandé la candidature du D^r Maurice Desrochers comme récipiendaire du Mérite du CIQ et celle du D^r Armand Tremblay à titre de premier récipiendaire du Temple de la Renommée de la médecine vétérinaire.

Médaille de saint Éloi



D^r Yves Gosselin, récipiendaire, D^r Paul Desrosiers et D^r Joël Bergeron

Mérite du CIQ



D^r Joël Bergeron, M. Jean-François Thuot, directeur général du CIQ, et D^r Maurice Desrochers, récipiendaire

Temple de la Renommée de la médecine vétérinaire



D^r Gaston Roy et D^r Armand Tremblay, récipiendaire

Rapport du COMITÉ DU CONGRÈS

Le comité du congrès a le mandat d'organiser le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉUNIONS

Réunions régulières

5

MEMBRES

D^r Joël Bergeron
D^{re} Suzanne Breton
D^r Patrick Cavanagh
D^{re} Sylvie Latour
M^{me} Suzie Prince
D^r André Trépanier

Cette année, compte tenu des célébrations du 125^e anniversaire d'enseignement francophone en Amérique, du 250^e anniversaire de la profession et de l'année mondiale vétérinaire, le comité a nommé un président d'honneur pour le congrès, soit le D^r Paul Desrosiers. De plus, chaque association vétérinaire du Québec de même que la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ont été invitées à nommer un représentant au sein du comité organisateur. Ainsi, les D^{rs} Michel Pepin, Chantal Allinger, Gilles Lepage, Pierre Brisson, Armand Tremblay, Sarah Poitras-Wright, Jean-François Doyon, André Vrin et Émile Bouchard ont participé à certaines réunions afin que l'événement marque de façon toute particulière la fin des festivités de l'Année mondiale vétérinaire au Québec.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu cinq réunions durant le dernier exercice. Au cours de ces réunions, le comité a déterminé le programme professionnel et le déroulement du congrès 2011, dressé le bilan du congrès ainsi que formulé des recommandations pour l'organisation et l'animation du congrès 2012.



Rapport du COMITÉ AD HOC SUR LA TÉLÉMÉDECINE

Le comité *ad hoc* sur la télémédecine a pour mandat d'étudier tous les aspects juridiques et les incidences de cette pratique en médecine vétérinaire et de faire des recommandations au conseil d'administration quant à son encadrement.

RÉUNIONS

Réunions régulières

2

MEMBRES

D^r Joël Bergeron, coprésident
D^r Pascal Michel, coprésident
D^r Jean-Sébastien Boileau
D^{re} Diane Frank
D^r Mario Giard
D^{re} Sophie Roy
D^r Simon Verge
D^{re} Sonia Voyer

RÉALISATIONS

Un premier comité *ad hoc* sur la télémédecine avait été créé par le conseil d'administration en 2009. Ce dernier a siégé à deux reprises en 2009. Ce comité avait effectué des analyses préliminaires sur la télémédecine. Le conseil d'administration a nommé un nouveau comité le 13 décembre 2011 et ce dernier a siégé à deux reprises au cours de l'exercice 2011-2012.

Durant l'exercice, le comité actuel a pris connaissance des démarches du comité initial et a travaillé afin de convenir d'une définition de la télémédecine menant à l'adoption d'un glossaire. Il a tenté de circonscrire les utilisations potentielles et réelles de ce mode de prestation de services en médecine vétérinaire afin de mieux l'encadrer. Un lien a été établi avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires qui se penche également sur la télémédecine vétérinaire afin de permettre une meilleure coordination de ce mode de prestation et de son encadrement à l'échelle du pays.

Au cours du prochain exercice, le comité analysera l'état de la situation et les pratiques partout dans le monde, la littérature et les lignes directrices adoptées ailleurs. Par la suite, le comité formulera ses recommandations au conseil d'administration et préparera un guide à l'intention des membres qui précisera les directives et leur application.

Rapport du COMITÉ DU VETERINARIUS +

Le mandat du comité du *Veterinarius+* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité veille à la création et à la diffusion d'un dossier scientifique qui sera inséré dans les éditions de la revue *Le Veterinarius* puis déposé dans le site Internet de l'Ordre, selon les règles et normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunion régulière	1
-------------------	---

MEMBRES

D^r André Vrins, président du comité
D^{re} Cécile Aenishaenslin, santé publique
D^r Sébastien Buczinski, bovins
D^r Patrick Cavanagh, animaux de compagnie
D^{re} Annie Daigneault, bovins
D^r Marc-André d'Anjou, imagerie médicale
D^r Louis-Philippe de Lorimier, oncologie
D^{re} Yvonne Elce, équins
D^{re} Joane Parent, neurologie
D^r Jean Sirois, biomédecine
D^{re} Christine Théoret, biomédecine
D^{re} Geneviève Toupin, santé publique
M^{me} Annie Archambault, secrétaire

RÉALISATIONS

Le conseil d'administration a créé le comité du *Veterinarius+* le 20 septembre 2011. Le comité s'est réuni pour la première fois le 13 janvier 2012 afin de réviser son mandat et de convenir de son mode de fonctionnement. Par la suite, le comité a dressé un questionnaire qui a été distribué à tous les membres par courrier électronique en mars 2012. L'objectif de ce sondage était de permettre aux membres du comité de connaître les attentes et les besoins des membres afin de bien structurer l'encart scientifique qui sera inséré trois fois par année dans la revue *Le Veterinarius*. Au total, 242 médecins vétérinaires ont répondu au sondage, soit 12 % des membres qui figurent sur notre liste d'envoi électronique. Fort des résultats obtenus, le comité poursuivra ses travaux au cours du prochain exercice et lancera la production et la diffusion d'encarts scientifiques dans la revue.

Renseignements GÉNÉRAUX

Évolution du tableau des membres

Nombre de membres inscrits au 31 mars 2011		2 291
Nombre total d'inscriptions	217	
<ul style="list-style-type: none"> • Premières inscriptions • Réinscriptions 		107 110
Suspensions	0	
Nombre de radiations	164	
<ul style="list-style-type: none"> • Disciplinaires • Administratives (article 85.3 du Code des professions) • Administratives (retrait des membres pour divers motifs) 		1 5 158
Décès	2	
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2012		2 342

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2012

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	36	41	77
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	23	50
Région 03 - Capitale-Nationale	60	120	180
Région 04 - Mauricie	32	46	78
Région 05 - Estrie	47	57	104
Région 06 - Montréal	127	223	350
Région 07 - Outaouais	21	39	60
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	6	15	21
Région 09 - Côte-Nord	4	7	11
Région 10 - Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	3	7
Région 12 - Chaudière-Appalaches	81	65	146
Région 13 - Laval	22	48	70
Région 14 - Lanaudière	51	81	132
Région 15 - Laurentides	56	85	141
Région 16 - Montérégie	301	391	692
Région 17 - Centre-du-Québec	76	51	127
Hors Québec	43	52	95
TOTAL	994	1 348	2 342

Cotisation annuelle

(taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle sont en sus)

Cotisation régulière au 31 mars 2012 : 1 999 membres faisaient partie de cette catégorie	728,00 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2012 : 252 membres faisaient partie de cette catégorie	364,00 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2012 : 91 membres faisaient partie de cette catégorie	150,00 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2012

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés <ul style="list-style-type: none"> Diplômés en juin 2011 et inscrits au tableau 	77
Membres aux études supérieures <ul style="list-style-type: none"> Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation 	40
Membres externes <ul style="list-style-type: none"> Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec 	52
Membres séniors <ul style="list-style-type: none"> Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre 	83
Membres retraités	91
TOTAL	343

Nombre d'inscriptions au tableau des membres avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspension ou de révocation de permis

	SUSPENSION	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialistes révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et certificat de spécialiste au 31 mars 2012

Permis réguliers	2 279
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	50
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la <i>Charte de la langue française</i>)	6
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)	7
Certificats de spécialiste	89

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2012

Autorisations spéciales accordées	5
Autorisations spéciales renouvelées	0

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2012

Nombre d'établissements vétérinaires constitués en société	228
Nombre de S.E.N.C.R.L. (dont 2 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2011-2012)	9
Nombre de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	84
Nombre de SPA (dont 45 nouveaux établissements autorisés au cours de la période 2011-2012)	219
Nombre de membres faisant partie d'une SPA	742

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
31 MARS 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

1

Samsen Bakir Deloitte & Touche S.R.U.C.P.L.

Le 21 juin 2012

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121187

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

			2012	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Produits				
Administration générale (annexe A)	1 673 207 \$	- \$	1 673 207 \$	1 547 166 \$
Inspection professionnelle	3 500	-	3 500	2 050
Développement professionnel	14 827	-	14 827	11 598
Publications (annexe B)	271 665	-	271 665	264 149
Communications	24	-	24	445
Congrès	420 161	-	420 161	301 102
Immeuble	50 234	-	50 234	47 981
Revenus de placements (annexe C)	34 179	31 539	65 718	48 334
Ristourne de l'assureur afférente à l'exercice	-	-	-	73 244
	2 467 797	31 539	2 499 336	2 296 069
Charges				
Administration générale (annexe D)	757 666	-	757 666	732 633
Conseil et comités (annexe E)	74 418	-	74 418	75 993
Bureau du syndic (annexe F)	445 272	-	445 272	372 272
Inspection professionnelle (annexe G)	156 725	-	156 725	167 355
Développement professionnel (annexe H)	49 439	-	49 439	47 232
Publications (annexe I)	166 580	-	166 580	158 716
Communications	41 269	-	41 269	48 629
Congrès	359 030	-	359 030	274 288
Immeuble (annexe J)	305 405	-	305 405	155 040
Activités annuelles (annexe K)	10 655	-	10 655	7 398
	2 366 459	-	2 366 459	2 039 556
Excédent des produits sur les charges	101 338 \$	31 539 \$	132 877 \$	256 513 \$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds

31 mars 2012

					2012
Fonds d'administration					
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés	Non affectés	Fonds de gestion du risque	Total
		(note 3)		(note 4)	
Solde au début de l'exercice	854 247 \$	140 000 \$	746 183 \$	573 244 \$	2 313 674 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(55 098)	-	156 436	31 539	132 877
Investis en immobilisations corporelles	11 615	-	(11 615)	-	-
Affectation d'origine interne (note 3)	-	-	104 783	(104 783)	-
Solde à la fin de l'exercice	810 764 \$	140 000 \$	995 787 \$	500 000 \$	2 446 551 \$

					2011
Fonds d'administration					
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés	Non affectés	Fonds de gestion du risque	Total
Solde au début de l'exercice	798 683 \$	40 000 \$	552 097 \$	666 381 \$	2 057 161 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(53 025)	-	216 294	93 244	256 513
Investis en immobilisations corporelles	108 589	-	(108 589)	-	-
Affectation d'origine interne	-	100 000	86 381	(186 381)	-
Solde à la fin de l'exercice	854 247 \$	140 000 \$	746 183 \$	573 244 \$	2 313 674 \$

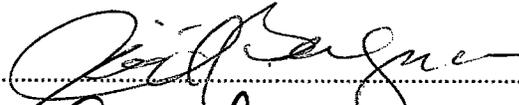
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

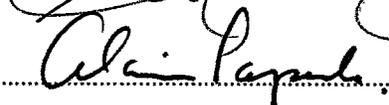
Bilan

au 31 mars 2012

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	2 730 656 \$	- \$	2 730 656 \$	2 136 119 \$
Débiteurs (note 5)	50 207	-	50 207	133 919
Frais payés d'avance	7 562	-	7 562	10 960
	2 788 425	-	2 788 425	2 280 998
Placements (note 6)	830 708	500 000	1 330 708	1 206 283
Immobilisations corpo- relles (note 7)	810 764	-	810 764	854 247
	4 429 897 \$	500 000 \$	4 929 897 \$	4 341 528 \$

Au nom du conseil d'administration :

....., président

....., vice-président

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Bilan

au 31 mars 2012

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 8)	963 229	-	963 229	786 466
Produits perçus d'avance	1 520 117	-	1 520 117	1 241 388
	2 483 346	-	2 483 346	2 027 854
Éventualité et engagements (notes 10 et 11)				
Soldes de fonds				
Investis en immobilisa- tions corporelles	810 764	-	810 764	854 247
Affectés	140 000	-	140 000	140 000
Non affectés	995 787	-	995 787	746 183
Fonds de gestion du risque	-	500 000	500 000	573 244
	1 946 551	500 000	2 446 551	2 313 674
	4 429 897	500 000	4 929 897	4 341 528

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	132 877 \$	256 513 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	55 098	53 025
	187 975	309 538
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	542 602	(69 323)
	730 577	240 215
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(124 425)	(539 902)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 615)	(108 589)
	(136 040)	(648 491)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	594 537	(408 276)
Encaisse au début de l'exercice	2 136 119	2 544 395
Encaisse à la fin de l'exercice	2 730 656 \$	2 136 119 \$

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 9.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2012

1. Description de l'organisme

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans, 10 ans et 4 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'Ordre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

• *Classification*

Encaisse et placements en fonds	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2012

2. Conventions comptables (suite)

- *Détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les revenus de placements.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Autres passifs*

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

- *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Méthode du taux d'intérêt effectif*

L'Ordre utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2012

2. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Modification comptable future

Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012, les organismes à but non lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'Ordre utilisera les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif à compter du 1 avril 2012. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

3. Affectation d'origine interne

Les principales catégories d'affectations d'origine interne sont les suivantes :

	2012	2011
Logiciel pour la base de données des membres	90 000 \$	90 000 \$
Rénovations du bâtiment	50 000	50 000
	140 000 \$	140 000 \$

L'Ordre ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2012

4. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds – La Capitale aura atteint la somme de 500 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Ordre sur demande.

5. Débiteurs

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Clients	16 366 \$	- \$	16 366 \$	16 196 \$
Subventions À recevoir	-	-	-	26 118
Autres	33 841	-	33 841	91 605 \$
	50 207 \$	- \$	50 207 \$	133 919 \$

6. Placements

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Fonds – La Capitale, portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	830 708 \$	500 000 \$	1 330 708 \$	1 206 283 \$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2012

7. Immobilisations corporelles

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	85 000 \$		85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment	946 800	276 126	670 674	707 339
Matériel informatique	101 789	86 579	15 210	12 059
Mobilier de bureau	82 375	42 495	39 880	49 849
	1 215 964 \$	405 200 \$	810 764 \$	854 247 \$

Selon l'évaluation municipale pour 2012, le terrain est évalué à 115 110 \$ et le bâtiment à 832 800 \$.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2012	2011
Fournisseurs	50 303 \$	26 384 \$
Salaires, vacances et charges sociales	101 129	84 221
Jetons et honoraires	10 087	20 082
Frais courus	66 301	55 916
Taxes à la consommation	207 957	157 530
Primes d'assurance responsabilité	527 452	442 333
	963 229 \$	786 466 \$

9. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2012	2011
Débiteurs	83 712 \$	20 916 \$
Frais payés d'avance	3 398	(2 423)
Crédoiteurs et charges à payer	176 763	(24 011)
Produits perçus d'avance	278 729	(63 805)
	542 602 \$	(69 323) \$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires

31 mars 2012

10. Éventualité

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre, en novembre 2002, par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, l'action en justice est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

11. Engagements

L'Ordre est lié par des contrats de crédit-bail pour des photocopieurs représentant des engagements totaux de 18 140 \$ qui viennent à échéance le 31 octobre 2015. Les paiements exigibles futurs pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

2013	5 183 \$
2014	5 183 \$
2015	5 183 \$
2016	2 591 \$

12. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes clients et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements non cotés ne peut pas être déterminée.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

Annexe A Administration générale

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Cotisations des membres	1 577 510	\$	1 450 215	\$
Inscriptions, admissions et examens	29 508		23 226	
Amendes	6 850		3 117	
Autres	59 339		70 608	
	1 673 207	\$	1 547 166	\$

Annexe B Publications

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Journal	232 357	\$	225 696	\$
Revue	182		150	
Répertoire des membres	39 126		38 303	
	271 665	\$	264 149	\$

Annexe C Revenus de placements

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Intérêts - La Capitale	-	31 539	31 539	20 000
Intérêts - autres	34 179	-	34 179	28 334
	34 179	31 539	65 718	48 334

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

Annexe D Administration générale

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale	Fonds de gestion du risque	Total	Total
Salaires et charges sociales	528 516 \$	- \$	528 516 \$	493 821 \$
Fournitures	7 488	-	7 488	12 390
Frais de courrier	12 909	-	12 909	13 977
Délégation, déplacements et représentation	11 872	-	11 872	11 269
Contribution au conseil interprofessionnel	12 889	-	12 889	10 428
Impression	12 603	-	12 603	11 535
Services professionnels	36 066	-	36 066	51 619
Assurances - dirigeants	2 596	-	2 596	2 725
Frais bancaires	1 466	-	1 466	1 466
Abonnement	1 373	-	1 373	1 558
Frais de cartes de crédit	43 500	-	43 500	35 934
Télécommunications	8 192	-	8 192	9 639
Service ménager	17 448	-	17 448	15 752
Créances douteuses	1 904	-	1 904	336
Entretien et réparations - équipement de bureau	25 778	-	25 778	17 458
Perfectionnement	9 539	-	9 539	7 985
Examens	4 631	-	4 631	4 631
125 ^e anniversaire	463	-	463	5 000
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	18 433	-	18 433	18 690
FAMMO	-	-	-	6 420
	757 666 \$	- \$	757 666 \$	732 633 \$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2012

Annexe E Conseil et comités

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Conseil d'administration	34 214	\$	26 017	\$
Comité exécutif	4 797		4 953	
Rémunération	387		200	
Discipline	2 311		1 360	
Révision des plaintes	1 360		1 605	
Gouvernance	1 646		-	
Inspection professionnelle	18 132		32 687	
Publications	1 019		-	
Arbitrage des comptes	100		-	
Médicaments	-		50	
Bien-être des animaux	5 511		3 478	
Congrès	1 737		771	
Reconnaissance du mérite	748		727	
Assurance responsabilité professionnelle	855		861	
Comités ad hoc	1 601		3 284	
	74 418	\$	75 993	\$

Annexe F Bureau du syndic

	2012		2011	
	Fonds d'administration générale		Fonds d'administration générale	
Salaires et charges sociales	388 121	\$	325 763	\$
Entretien d'équipements	1 676		1 701	
Fournitures et poste	1 898		1 507	
Délégation, déplacements et représentation	2 985		3 290	
Télécommunications	2 234		2 326	
Services juridiques	46 253		34 693	
Investigateurs	518		1 552	
Expertise/témoins	1 587		1 440	
	445 272	\$	372 272	\$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

Annexe G Inspection professionnelle

	2012	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	91 533 \$	87 615 \$
Fournitures et poste	567	1 617
Télécommunications	1 455	1 277
Honoraires - inspecteurs	45 097	61 106
Frais de déplacements - inspecteurs	18 073	15 740
	156 725 \$	167 355 \$

Annexe H Développement professionnel

	2012	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	43 853 \$	41 392 \$
Formation à distance	377	184
Délégation, déplacements et représentation	703	712
Fournitures et poste	806	944
Aide au développement des nouveaux étudiants	3 700	4 000
	49 439 \$	47 232 \$

Annexe I Publications

	2012	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	69 513 \$	58 614 \$
Rédaction	-	1 470
Fournitures et poste	28 509	27 970
Impression	68 558	70 662
	166 580 \$	158 716 \$

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

Annexe J Immeuble

	2012	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assurances	5 456 \$	5 793 \$
Énergie	31 928	29 976
Entretien et réparations	193 425	53 476
Services professionnels	17 088	11 740
Taxes et permis	20 843	19 720
Amortissement	36 665	34 335
	305 405 \$	155 040 \$

Annexe K Activités annuelles

	2012	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assemblée générale	874 \$	1 009 \$
Élection	3 852	1 490
Rapport annuel	3 643	3 036
Remise des permis d'exercer	2 286	1 863
	10 655 \$	7 398 \$



**Ordre des médecins vétérinaires
du Québec**

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Saint-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

 (450) 774-1427 / 800 267-1427

 (450) 774-7635

 omvq@omvq.qc.ca

